ACTION COMMUNAUTAIRE ?

recueil de regards et de pratiques

Mise à jour mai 2026

Dit document is ook in het Nederlands beschikbaar, maar alleen online: www.fdss.be/bundel-ga

FdSS FÉDÉRATION des SERVICES SOCIAUX · FéBUL BFUH · LES PISSENLITS Démarche communautaire en santé · le grain · CO-INCIDENCES · LE FORUM · ULB · sasha

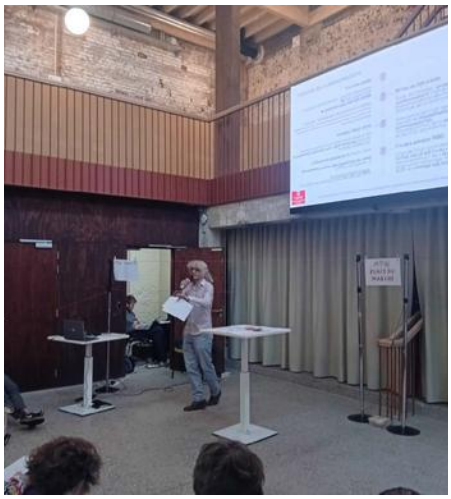

INTRODUCTION

L'action communautaire, démarche communautaire ou encore développement communautaire, rassemble un ensemble d'approches et d'initiatives qui possèdent chacune leur histoire, leurs spécificités et leurs modalités de fonctionnement. Mais elles partagent un même esprit ; celui d'impliquer durablement les citoyens et citoyennes, en particulier les plus défavorisés et défavorisées et les plus précaires, dans la recherche de solutions aux problèmes collectifs qu'ils et elles rencontrent.

UNE JOURNÉE AUTOUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Ce document est le produit d'une journée de rencontre autour de l'action communautaire qui s'est tenue le 25 septembre 2025 au bâtiment « Usquare » à Etterbeek. Elle a rassemblé plus de 150 personnes issues d'une multitude d'organisations actives en Belgique dans différents secteurs du social et de la santé. Ces personnes ont pu se rencontrer, échanger et surtout croiser leurs regards et leurs pratiques autour de l'action communautaire.

Cette journée a été organisée en partenariat par la FdSS (Fédération des Services Sociaux), la FéBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement), Les Pissenlits, Le Grain, Co-Incidences, le Forum Bruxelles contre les inégalités et le Centre de recherche Sasha de la faculté d'architecture de l'Université Libre de Bruxelles.

La première partie de la journée a été consacrée à un « forum ouvert » dans lequel les participants et participantes ont échangé autour des enjeux communs rencontrés dans le cadre de leurs pratiques communautaires. La seconde partie à quant à elle consistée en des ateliers de présentation de démarches communautaires existantes.

De ces échanges, nous avons retiré un ensemble d'éléments qui permettent de mieux saisir toutes les complexités, mais également les possibilités, qu'offre l'action communautaire.

UN DOCUMENT EN ÉVOLUTION

Au-delà de cette journée, ce document a vocation à se poursuivre et à s'enrichir. Il rassemble non seulement des fiches issues des traces de l'événement, mais également de nouvelles fiches produites après celui-ci, dans une logique de capitalisation, de partage et de mise en dialogue des pratiques. Il se veut ainsi une ressource évolutive, nourrie au fil du temps par les acteurs et actrices de terrain.

COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

En parcourant ce texte, vous constaterez qu'il est composé de fiches distinctes. Elles sont divisées en plusieurs catégories :

- des fiches « **Approches** », qui rendent compte des différentes manières de faire de l'action communautaire ;
- des fiches « **Initiatives** », qui synthétisent les démarches présentées lors de la journée ;
- des fiches « **Enjeux** », qui présentent ceux discutés au cours de la rencontre ;
- ainsi que des fiches **complémentaires**, produites ultérieurement, qui viennent prolonger et enrichir les réflexions initiales.

Les fiches sont pensées pour être autonomes les unes des autres. Nous vous invitons (et vous encourageons !) à parcourir celles qui vous intéressent dans l'ordre que vous désirez.

APPROCHES

Découvrir le sommaire

INITIATIVES

Découvrir le sommaire

ENJEUX

Découvrir le sommaire

PROLONGEMENTS

Découvrir le sommaire

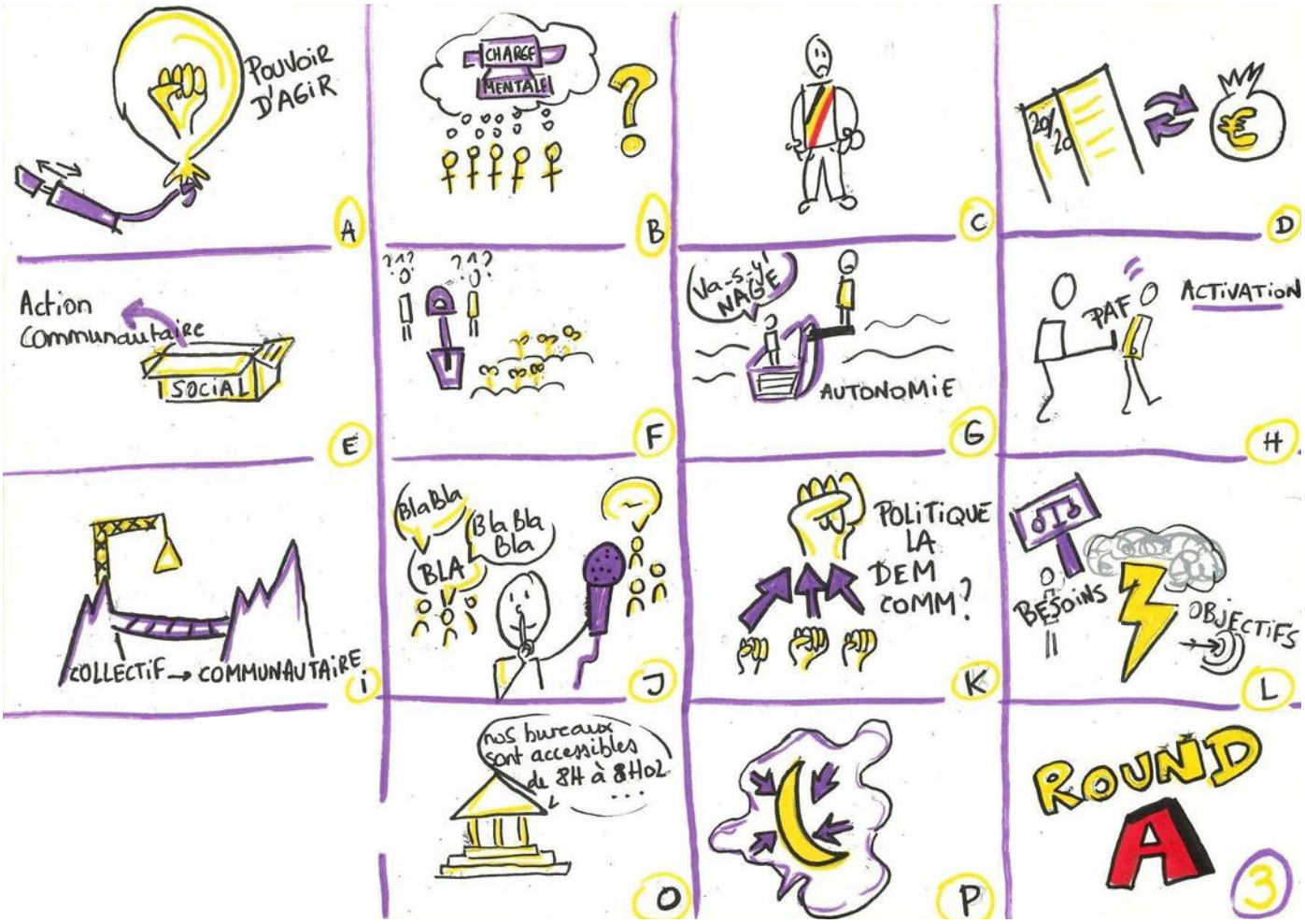
Pouvoir D'AGIR
A
CHARGE MENTALE
B
C
20/20
D
Action Communautaire
SOCIAL
E
F
Va-s-y! NAGE
AUTONOMIE
G
PAF
ACTIVATION
H
COLLECTIF → COMMUNAUTAIRE
i
BlaBla
BLA
Bla Bla Bla
J
POLITIQUE
LA DEM COMM?
K
BESOINS
OBJECTIFS
L
nos bureaux sont accessibles de 8H à 8H02 ...
O
P
ROUND A
3

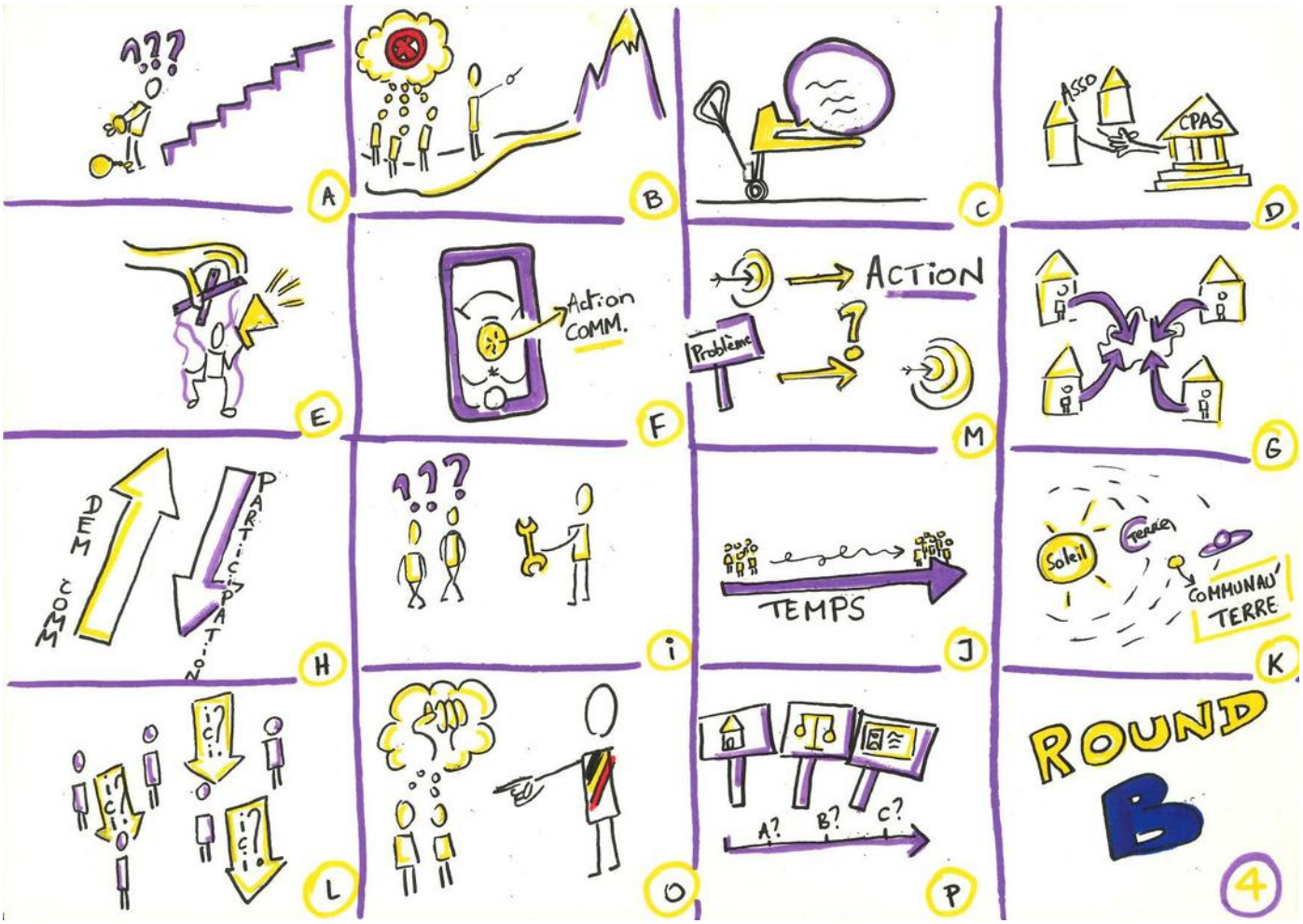
A
B
C
ASSO
CPAS
D
E
Action COMM.
F
ACTION
Problème
M
G
DEM
MOC
PARTICIPATION
H
i
TEMPS
J
Soleil
Terre
COMMUNAU' TERRE
K
L
O
A?
B?
C?
P
ROUND B
4

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

recueil de regards et de pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

APPROCHES

ACTION COMMUNAUTAIRE : DES PRINCIPES COMMUNS

LE TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

LE COMMUNITY ORGANIZING

DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ

PRATIQUES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE

APPROCHES

ACTION COMMUNAUTAIRE : DES PRINCIPES COMMUNS

5 minutes

Il existe une variété d'approches qui se réclament de l'action communautaire. Chacune d'entre elles possède sa propre histoire, est rattachée à des acteurs et des secteurs d'actions spécifiques et est parfois porteuse de principes dédiés. Néanmoins, ces différentes approches partagent un ensemble de traits communs. Nous proposons ici une définition ainsi que certains principes qui s'appliquent à l'ensemble des formes d'action communautaire.

UNE TENTATIVE DE DÉFINITION

L'action communautaire est menée par des personnes définies par leur appartenance à une même communauté, ou un même public[1]. Ces personnes agissent ensemble au sein de groupes et de collectifs afin de défendre des intérêts communs. Ceci passe par un processus de définition d'une problématique collective, c'est-à-dire qui concerne l'ensemble des personnes réunies. Ces personnes agissent ensuite collectivement pour tenter de résoudre le problème visé. Elles disposent pour cela de différentes stratégies d'action qui vont de l'auto-organisation à l'interpellation en passant par la collaboration avec d'autres organisations[2]. Les résultats de l'action bénéficient normalement à l'ensemble des membres de leurs communautés même si ceux-ci ne participent pas directement à l'action.

Les problèmes abordés trouvent leur source dans des **causes structurelles**, c'est-à-dire liées à des conditions d'organisation sociale, économique et politique.

L'action communautaire implique un **processus de changement social**. L'objectif est en effet de transformer les conditions structurelles qui sont à la source des problèmes collectifs identifiés.

L'action communautaire s'appuie sur une approche collective fondée sur la **participation des personnes concernées** en accordant une attention particulière aux personnes et/ou aux groupes minorisés. L'ensemble des participants et participantes aux démarches doivent avoir la possibilité de contribuer à la réflexion et à l'action dans une visée de transformation

1 Voir la fiche Enjeux « Quels sont les publics de l'action communautaire ? »
2 Voir la fiche Enjeux « Comment interpeller les politiques ? »

sociale. Il faut donc réussir à prendre en compte le point de vue de chacun et s'appuyer sur les ressources détenues par les personnes et les communautés impliquées.

Elle implique généralement un **travail en partenariat**. Les groupes communautaires cherchent ainsi à constituer des alliances leur permettant de collaborer avec d'autres acteurs dans la résolution des problèmes.

Elle est **autant un processus qu'un résultat**. L'action communautaire ne cherche pas uniquement le changement social mais vise aussi à renforcer la capacité d'action et de décision de ses membres par le développement de leur pouvoir d'agir[3].

L'action communautaire **se conçoit ainsi sur le long terme**[4]. Elle cherche non seulement à produire des changements durables, mais cherche également à soutenir l'auto-organisation des communautés.

+ Bosquet, C. (2004), « Le développement communautaire : un concept, une histoire, des valeurs », Travailler le Social, 37, 5-22. Disponible en ligne (dans son format original) : https://www.fdss.be/wp-content/uploads/TravailSocEtDevComCombo.pdf

3 Voir la fiche Approches « Le développement du pouvoir d'agir »
4 Voir la fiche Approches « Le Community Organizing »

APPROCHES

LE TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

5 minutes

Le travail social se décline sous trois modalités d'action : l'approche individuelle, l'approche collective et enfin l'approche communautaire. **L'approche individuelle** implique d'accompagner chaque personne pour qu'elle accède à des aides ou à des services lui permettant de réaliser ses droits sociaux. **L'approche collective** se réalise en groupe. Elle peut soit prendre la forme d'activités occupationnelles ou d'apprentissage (cours de cuisine, activités sportives, activités culturelles et artistiques) ou d'ateliers visant à résoudre les problèmes de chaque participant et participante par la rencontre avec d'autres personnes vivant des situations similaires. En quoi le travail social communautaire se distingue de ces deux autres approches ?

LES SPÉCIFICITÉS DU TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Le travail social communautaire se différencie du travail social individuel, car il se réalise toujours en groupe. Mais il se différencie aussi du travail social collectif sous plusieurs aspects.

Le **problème abordé est défini par les participants et participantes** à l'action communautaire et non par l'organisation ou l'intervenant et intervenante sociale. Ces derniers peuvent viser une thématique spécifique mais ils doivent la travailler avec des personnes impliquées dans l'action communautaire. **Ce problème doit aussi être collectif**. Il trouve sa source dans des conditions structurelles, c'est-à-dire liées à l'organisation de la société. Les solutions à ce problème sont également collectives.

Il implique une **participation des personnes concernées** à la résolution de ces problèmes. La solution ne vient pas directement des travailleurs et travailleuses du social, même s'ils et elles peuvent accompagner et soutenir ces personnes.

Les changements visés dépassent l'échelle du groupe. Dans le travail social collectif, les effets se limitent aux participants et participantes alors que dans le travail social communautaire, ceux-ci visent un public plus large ou l'intérêt collectif de toute une communauté[1]. Ces transformations peuvent se réaliser à une échelle plus réduite (une communauté très

1 Voir la fiche Enjeux « Quels sont les publics de l'action communautaire ? »

circonscrite, un territoire local) ou à une échelle plus large. Cela passe alors souvent par des coalitions entre groupes communautaires.

UNE HISTOIRE ENTRE MOBILISATIONS SOCIALES ET INSTITUTIONNALISATION

En Belgique, l'approche communautaire dans le travail social tire sa source des mobilisations sociales ouvrières, des quartiers populaires et de mouvements intellectuels. A titre d'exemple, la lutte des habitants et habitantes des Marolles de 1969 contre le projet d'extension du Palais de Justice est souvent citée comme une inspiration pour le développement des approches communautaires.

Ces mobilisations ont encouragé les pouvoirs publics à soutenir financièrement des démarches territoriales : contrats de quartiers, projets de cohésion sociale (PCS), contrats locaux social-santé (CLSS), etc. Dans certains cas, ces initiatives ont été le terrain d'expérimentation de démarches communautaires.

Les pouvoirs publics reconnaissent aussi le travail social communautaire comme faisant partie de l'action de plusieurs secteurs associatifs tels que celui des services sociaux, de l'aide à la jeunesse ou encore de la cohésion sociale.

En Flandre, le travail social communautaire (*Opbouwwerk*) se structure à partir des années 1980-1990. Cela aboutit en 1991 à l'approbation d'un décret unique permettant le financement de démarches communautaires par projets. Chaque Province et grande ville (Anvers, Gand et la Région bruxelloise) possède son propre service de travail communautaire chargé de coordonner des initiatives sur son territoire[2].

Le travail social est un terrain d'expérimentation essentiel pour l'action communautaire. Mais il est aussi un espace de tensions, la logique communautaire étant très différente des approches individuelles et collectives. De plus, son institutionnalisation pose la question des risques d'instrumentalisation par les pouvoirs publics[3].

Bacqué, M.-H. et Biewener, C. (2015), *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2015.01

Maisin, C. et Rosenzweig, M. (2019), « Travailler le social à l'échelle des quartiers : l'action communautaire en chantier », *les cahiers de la recherch'action*, n°7, Bruxelles : FdSS. Disponible en ligne : https://www.fdss.be/fr/publication/travailler-le-social-a-lechelle-des-quartiers-laction-communautaire-en-chantier-2019/

Documentaire de la RTBF sur la Bataille des Marolles : https://www.youtube.com/watch?v=0WFuWVdsN7k

2 Voir la fiche Initiatives « « Opbouwwerk », c'est quoi ? Le travail communautaire au Peterbos »
3 Voir la fiche Enjeux « Comment éviter l'instrumentalisation de l'action communautaire ? »

APPROCHES

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

8 minutes

Le développement du pouvoir d'agir peut-être lu comme une tentative de traduction du terme anglais *empowerment*, un concept traversé par une tension entre plusieurs visions (Bacqué M.-H., Biewener C., 2013) :

- une **approche radicale**, qui vise la mobilisation des personnes et des groupes, le développement d'une conscience critique, l'action collective et la transformation des rapports de pouvoir.
- une **approche sociale-libérale**, qui cherche à renforcer les capacités d'action et de choix des individus par l'accès aux droits, aux ressources et aux dispositifs publics, dans une logique d'égalité des chances et d'inclusion, sans remettre en cause les rapports sociaux et économiques existants,
- une **approche néo-libérale**, centrée sur l'activation des capacités individuelles et l'adaptation des personnes à leur environnement, avec un risque de sur-responsabilisation et d'occultation des causes structurelles des inégalités.

Cette dernière approche s'inscrit en tension avec les principes qui sous-tendent l'action communautaire.

Dans une visée émancipatrice, le pouvoir d'agir n'est pas seulement individuel, il est aussi collectif. C'est un processus qui peut se traduire par trois niveaux d'acquisition en constante interaction :

- le « **pouvoir de** » qui renvoie à la dimension personnelle du pouvoir d'agir. Il s'agit de développer ses capacités d'action et de se percevoir comme sujet capable d'agir,
- le « **pouvoir avec** » qui concerne la dimension collective et interpersonnelle. Cela renvoie à l'agir ensemble et à la prise de conscience de pouvoir développer une force collective.

- le « **pouvoir sur** » qui renvoie à la dimension politique. Il s'agit ici de développer collectivement une capacité à agir sur son environnement, les institutions, etc. en vue de les transformer.

Etant donné que l'approche a été présentée lors de la journée du 25 septembre, nous donnerons ici la définition du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivité (DPA-PC) tel que conceptualisée par le professeur Yann Le Bossé et son équipe de l'Université de Laval au Québec (Canada). Le DPA a inspiré de nombreuses démarches communautaires à travers le monde qui s'appuient sur ses principes afin de développer la capacité d'action et de décision de leurs participants et participantes.

UNE DÉFINITION DU DPA

Le DPA se définit comme « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le(s) collectif(s) au(x)quel(s) elles s'identifient » (Le Bossé, 2012).

QUELQUES BALISES D'ACTION

Le DPA est une approche qui pose aussi certaines balises d'action (Le Bossé, 1998).

Déterminer l'origine et la nature de la demande de changement. Il faut se demander d'où vient la demande d'agir et de quelle manière le problème que l'on vise a été défini. Même si l'initiative n'émane pas de la communauté concernée, il faut que le problème sur lequel on souhaite agir soit définie par cette dernière.

Savoir conjuguer expertise professionnelle et expertise expérientielle : l'intervenant ou l'intervenante qui soutient la démarche doit reconnaître la valeur du savoir expérientiel, issue du vécu des personnes concernées par une situation spécifique. Comme chaque expérience est unique, les individus faisant face à des situations similaires peuvent les vivre différemment. Il convient alors de prendre en compte chaque point de vue pour développer une compréhension plus fine du problème que l'on souhaite résoudre collectivement.

Permettre l'engagement des personnes concernées dans la définition du changement visé : il ne suffit pas de définir une vision collective du problème, mais il faut également construire une analyse commune sur les manières de le résoudre. Le changement visé doit donc répondre aux préoccupations des personnes engagées dans la démarche.

Impliquer les personnes concernées à tous les niveaux de responsabilités : il faut développer les capacités d'action de ces personnes en s'assurant qu'elles acquièrent un pouvoir d'initiative. Ceci est le fruit d'un processus qui peut parfois prendre du temps, surtout quand les personnes ont subi des discriminations qui ont créé chez elles un sentiment d'illégitimité. Il faut ensuite leur laisser suffisamment d'autonomie dans leur manière d'agir.

Mettre en commun les compétences disponibles : le DPA s'appuie sur la collaboration et la solidarité. Les personnes concernées doivent compter sur le soutien d'alliés pour les aider dans leur démarche. L'intervenant ou l'intervenante peut dans ce cas servir d'interface entre les

personnes et leurs alliés potentiels. De plus, l'intervenant ou l'intervenante doit savoir valoriser les compétences des personnes associées à la démarche afin qu'elles puissent contribuer au fonctionnement du collectif dans la mesure de leurs capacités.

Bacqué, M.-H. (2013) « Le pouvoir d'agir - Pouvoir sur, pouvoir de, pouvoir avec », Nanterre, *La fabrique des possibles*, congrès du 22 juin 2013. Vidéo et résumé disponible en ligne : http://wiki.gentilsvirus.org/index.php/Le_pouvoir_d%27agir_-_Pouvoir_sur,_pouvoir_de,_pouvoir_avec

Le Bossé, Y. (1998) « Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir », Travail en crise et pratiques communautaires, vol. 5, n°3, p. 349-370. Disponible en ligne : https://lys.ch/wp-content/uploads/2020/03/1998-Le-Boss%C3%A9-Intervention-pouvoir-dagir.pdf

Le Bossé, Y. (2012). Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités – Tome 1 : Fondements et cadres conceptuels. Québec : Ardis.

Desomer, V., Dutrieux, B et Portal, B. (2017) « Changer le monde au quotidien : L'approche DPA-PC : récits d'expériences, analyses et regards critiques », Ouvrage collectif, Editions UVCW – Fédération des CPAS.

Leleu, M., Defert, F. (2022) « Le Développement du Pouvoir d'agir des Personnes et des Collectivités, une pratique professionnelle innovante », *Politiques sociales*, n°1-2/2022, p. 8-14.

Revue Akène : « Développement du Pouvoir d'Agir » – Le Grain asbl, numéro 11 – décembre 2025 – téléchargeable : https://www.legrainasbl.org/revue-akene

MÉMMMORISER

APPROCHES

LE COMMUNITY ORGANIZING

6 minutes

Le *Community Organizing*, ou organisation communautaire en français, est une approche qui met particulièrement l'accent sur les asymétries de pouvoir, les intérêts contradictoires et la nécessité d'exercer des rapports de force. C'est une approche de « syndicalisme tout-terrain » qui vise à mobiliser les membres de communautés discriminées afin qu'ils et elles puissent défendre leurs intérêts. Elle s'est ainsi développée en dehors des politiques publiques et souvent en opposition avec elles.

QUELQUES PRINCIPES CENTRAUX DU COMMUNITY ORGANIZING

Le Community Organizing est fondé sur **l'auto-organisation des personnes concernées**. Ce sont elles qui définissent les problèmes les affectant et des luttes à mener pour y parvenir. Elles peuvent être accompagnées d'organisateurs et organisatrices communautaires dont la mission est de les soutenir dans leur action.

Il cherche à **créer des alliances locales entre communautés et personnes diverses**. Il existe deux manières pour y arriver. La première est de **s'appuyer sur des communautés locales existantes** (*broad based Community Organizing*). Les organisateurs et organisatrices communautaires cherchent alors à rencontrer les leaders de ces communautés pour les unir autour de causes communes. La seconde est de **constituer de nouveaux groupes communautaires** (*grassroots Community Organizing*) en fédérant les personnes concernées par un problème commun. La méthode de mobilisation privilégiée est alors celle du porte-à-porte, même si d'autres sont envisageables.

À partir de ces communautés, le *Community Organizing* vise à **obtenir des victoires concrètes et immédiates**. Cela permet de lutter contre toute forme de fatalisme et cela renforce la croyance des personnes dans leur capacité à transformer le monde qui les entoure.

Ces victoires s'obtiennent par **l'organisation d'actions directes et non violentes**. Celles-ci doivent être spectaculaires, faire parler d'elles et cibler des personnes spécifiques détentrices d'un pouvoir. L'objectif est de rendre visible les conflits et d'obliger les personnes visées à négocier avec le groupe communautaire.

Ces luttes locales s'inscrivent dans une **analyse globale de la société**. Bien que centré sur l'échelle locale, le *Community Organizing* prône le fait de replacer les problèmes dans leur contexte social. Cela ouvre les possibilités de s'organiser à une plus grande échelle en fédérant des groupes communautaires issus de différents endroits.

Cette approche a inspiré de nombreux mouvements et organisations locales à travers le monde. En Belgique, on retrouve son application dans des associations d'éducation permanente, de promotion au logement mais également dans des collectifs citoyens ; chacun développant son propre modèle d'organisation communautaire.

UNE HISTOIRE ENTRE ORGANISATION AUTONOME DES COMMUNAUTÉS ET INTERVENTION DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SOCIAL

Le *Community Organizing* est né dans les années 1930 aux Etats-Unis, dans la ville de Chicago. Il est initialement mis en place par Saul Alinsky, un sociologue et travailleur social, qui souhaite développer une approche alternative à celle du développement communautaire en vigueur au sein de l'intervention sociale. Il souhaitait en effet se distancier d'une action sociale descendante principalement tournée vers le maintien de l'ordre social. Son objectif était de mobiliser différents acteurs et communautés autour d'enjeux communs. Il choisit de fonder son approche autour de la lutte et du conflit envers celles et ceux qui détiennent le pouvoir. Mais il cherche à en faire une approche pragmatique qui se détache de toute idéologie partisane.

On voit fleurir ensuite de nombreuses organisations se réclamant de cette approche. Leur objectif est de former des organisateurs et organisatrices communautaires, généralement de jeunes travailleurs et travailleuses du social afin qu'ils et elles puissent intervenir dans des quartiers populaires en allant à la rencontre d'habitants et habitantes, de leaders communautaires et d'organisations locales. Ces "alliances communautaires" prennent souvent la forme de syndicats de quartier où les habitants et habitantes peuvent devenir membre en payant une cotisation afin d'agir au sein des groupes de réflexion et d'action. Ce type d'organisation se développe ensuite dans d'autres pays à travers le monde. Des organisations déjà existantes choisissent aussi de s'inspirer des principes du *Community Organizing*. C'est le cas en Belgique de certains syndicats de locataires[1].

1 Voir la fiche Initiatives « Carolocataires Ensemble : Approche syndicale dans le logement »

ALINSKY, S. (2015), Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes, Éditions Aden, Bruxelles. (Disponible en ligne en version originale anglaise).

DE LEPINAY, A. (2016) « Le Community Organizing : un syndicalisme de quartier », Collection Passerelles : *De quoi le droit à la ville est-il le nom ?*, p. 103-111. Disponible en ligne : https://www.citego.org/bdf_fiche-document-1102_fr.html

La base de données de Periferia sur le Community Organizing en Belgique : https://periferia.be/db-co/

MÉMMMORISER

MÉMMMORISER

APPROCHES

DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ

5 minutes

La santé communautaire est une démarche de santé publique. Elle est définie en 1978 par l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant :

« ...le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités ».

Cette approche se distingue des formes classiques de prises en charge de la santé qui l'abordent d'un point de vue individuel et la définissent comme une absence de maladies. La santé communautaire défend une vision plus globale et collective de celle-ci.

En Belgique francophone, cette approche se développe par la voie d'organisations et d'initiatives qui cherchent à construire une approche collective et non uniquement individuelle de la santé. Parmi ces structures, on retrouve notamment des maisons médicales et des associations en promotion de la santé.

DES BALISES COMMUNES

Le **Secrétariat européen des pratiques de santé communautaire** (SEPSAC) a élaboré, avec l'aide de plusieurs associations, des repères méthodologiques qui ont ensuite été complétés par le travail de la concertation des démarches communautaires en santé. Ces principes sont les suivants.

Elle doit **concerner une communauté**, qui peut être définie par son appartenance géographique, des caractéristiques communes, un intérêt commun ou des problématiques partagées.

Elle est supposée favoriser l'**implication de tous les acteurs et actrices concernées** dans une démarche de co-construction. Ceci implique un contexte de **partage des savoirs et des pouvoirs**, de **valoriser et mutualiser les ressources** de la communauté ainsi que de mettre en place un **processus d'évaluation partagée** et permanent permettant une planification flexible.

Elle se veut également une démarche de promotion de la santé dans le sens où elle vise une **approche globale et positive de la santé**, à **agir sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé**, ainsi qu'à **travailler en intersectorialité** en favorisant les rencontres entre différents professionnels ou professionelles et organisations.

LES REPÈRES DE LA CONCERTATION DES DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ

En 2021-2022, la fédération bruxelloise de promotion de la santé (FBPS) réunit certains de ses membres ainsi que d'autres institutions et des collectifs afin de réfléchir aux manières de mener des démarches communautaires en santé. Elles abordent ainsi différents enjeux propres à celles-ci et formulent des repères complémentaires à ceux du SEPSAC.

Le choix entre mixité et non-mixité. Elles reconnaissent la pertinence et la nécessité des deux approches. La non-mixité[1] renforce le pouvoir d'agir de personnes autrement marginalisées et la mixité nourrit les échanges et le partage des ressources.

Le continuum entre la logique de processus et la logique de projet. Les démarches communautaires supposent une logique de processus (temporalité longue, planification évolutive, évaluation continue, objectifs généraux...) mais elles sont prises par la logique de projet[2] (temporalité court/moyen terme, objectifs spécifiques, planification à l'avance) qui caractérise le contexte du travail subsidié.

Le rapport de juste proximité entre travailleurs et travailleuses communautaires et participants et participantes qui autorise des relations informelles tout en garantissant un cadre sécurisé et équitable pour l'ensemble des personnes impliquées.

Ces rencontres ont permis de formuler d'autres nouveaux repères qui sont disponibles dans la brochure publiée par la FBPS (p. 17), tels que le diagnostic continu, l'inscription des actions menées dans une perspective de changement structurel ou encore le travail de plaidoyer inhérent aux démarches communautaires en santé.

+ Les critères du SEPSAC sur la pratique communautaire en santé : https://www.sacopar.be/wp-content/uploads/2018/04/Criteres-SEPSAC.pdf

La brochure de la concertation des démarches communautaires en promotion de la santé en région bruxelloise : https://www.fbpsante.brussels/wp-content/uploads/2023/09/fbps-demcom-web.pdf

Le dossier thématique actualisé par Cultures & Santé et les Pissenlits sur l'action communautaire en santé : https://www.cultures-sante.be/outils-ressources/action-communautaire-en-sante-et-participation

1 Voir la fiche Enjeux « Comment s'organiser tout en étant ouvert au plus grand nombre ? »
2 Voir la fiche Enjeux « Comment éviter l'instrumentalisation de l'action communautaire ? »

APPROCHES

PRATIQUES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE

6 minutes

Selon l'OMS, la santé mentale correspond à « *un état de bien-être (mental) qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons* ».

La santé mentale est la plupart du temps traitée de manière clinique, c'est-à-dire qu'elle est prise en charge individuellement et met l'accent sur le traitement de pathologies et de troubles. Les pratiques communautaires en santé mentale cherchent à développer une approche alternative tournée vers une compréhension collective, environnementale et politique de celle-ci.

UNE HISTOIRE DE LUTTE CONTRE L'INSTITUTIONNALISATION DE LA SANTÉ MENTALE

L'idée d'une approche communautaire en santé mentale est associée à la critique des institutions de gestion de la santé mentale que sont l'asile puis l'hôpital psychiatrique. Ces dernières sont perçues comme des moyens de prise en charge qui isolent les personnes de leur communauté d'appartenance et qui remettent en question le respect de leurs droits fondamentaux. Les critiques estiment également que la médecine psychiatrique, telle qu'elle est conçue, donne aux professionnels de la santé un trop grand pouvoir sur leurs patients et patientes.

À partir des années 1950 et 1960, ces remises en question commencent à produire leurs effets. On met en place des modèles alternatifs de gestion de la santé mentale qui encouragent la désinstitutionalisation, c'est-à-dire la fin des grandes institutions de santé mentale, au profit de modèles en réseau qui lient différents intervenants et intervenantes et services entre eux, ainsi qu'à l'inclusion des personnes considérées malades dans leurs communautés. Les professionnels de la santé mentale ne sont plus à considérer comme des sachants mais comme un filet de soutien aux personnes et à leur entourage. Malgré tout, les grandes institutions de santé mentale perdurent et l'approche clinique reste prédominante.

C'est dans ce contexte que l'on expérimente des approches communautaires dans la santé mentale. Plusieurs organisations de santé mentale cherchent en effet à développer des approches centrées sur la communauté.

UNE DÉFINITION DES PRATIQUES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE

En 2015, en Belgique francophone, une **plateforme des pratiques communautaires en santé mentale** se réunit pour rédiger un argumentaire sur la question. Elle définit ainsi le travail communautaire en santé mentale comme recouvrant : « *un ensemble de pratiques, qui articulent, de manière différenciée, prévention, soin et action politique collective. Elles mobilisent des personnes autour d'une préoccupation commune, en vue de faire émerger des ressources suffisantes pour faire face à une ou des difficultés qu'elles vivent* ».

En pratique, la santé mentale communautaire consiste en des démarches qui se mènent principalement en groupe et cherchent à renforcer les capacités individuelles et collectives des personnes concernées.

LES DIFFÉRENTES PRATIQUES UTILISÉES

Plus spécifiquement, ces pratiques de travail remplissent plusieurs fonctions au service des personnes et du collectif.

Approche clinique : Dans l'action communautaire en santé mentale, les professionnels maintiennent un regard clinique sur les personnes accompagnées. Mais l'objectif n'est plus de poser un diagnostic médical. Il consiste plutôt à prendre en compte la singularité de chacun afin d'assurer leur inclusion dans un groupe communautaire.

Prévention : Même s'il ne s'agit pas du but premier, les actions communautaires peuvent avoir des effets préventifs sur des comportements ou des pathologies.

Promotion de la santé : Elles impliquent la participation des membres de la communauté dans la mise en œuvre de pratiques de soins et s'appuie sur les connaissances et ressources de ces derniers. Elle porte aussi une attention particulière aux populations les plus vulnérables qui cumulent généralement des problématiques sociales et de santé.

Education populaire : Elles permettent la problématisation de situations difficiles vécues par les personnes à travers l'analyse des effets de leurs conditions de vie sur leur santé mentale. Elles mettent ainsi l'accent sur les ressources dont disposent les personnes au lieu de se focaliser sur leurs manques et leurs pathologies.

Action politique : Elles supposent de passer de la réflexion à l'action pour produire un changement sur le monde environnant.

Concertation de la plateforme des pratiques communautaires en santé mentale (2015) : https://drive.google.com/drive/folders/1ml1zSbEZzTXbHI9wUO-tx5cBgwh9Sral

Saïs, T., 2011, *Introduction à la psychologie communautaire*, Paris, Dunod. Disponible au centre de documentation de l'ASBL Cultures & Santé.

MÉMMMORISER

MÉMMMORISER

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

INITIATIVES

LE MÉRIDIEN : UNE DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE À SAINT-JOSSE

LES BRI-CO : SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'UN AGIR COLLECTIF DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

COLLECTIF CARTACH : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SUR L'ACCESSIBILITÉ ADMINISTRATIVE

JOURNAL INTIME D'UN GROUPE DE FEMMES : UNE MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ

PAIR-AIDANCE : PROFESSIONNALISER L'EXPÉRIENCE DU VÉCU

LE SYNDICAT DES IMMENSES, À LA POINTE DE QUEL COMBAT ?

" OPBOUWWERK ", C'EST QUOI ? LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE AU PETERBOS

PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE EN CPAS

CALAME ASBL : UNE CELLULE AUTONOME POUR LES JEUNES

PLAIDOYER DERRIÈRE LES BARREAUX, GROUPE COMMUNAUTAIRE À LA PRISON DE HAREN

JUSTICE URBAINE À BRUXELLES : QUAND HABITANTS ET HABITANTES ET TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SOCIAL IMAGINENT D'AUTRES RÉPONSES

QUARTIER DURABLE CITYZEN : NOURRIR LE QUARTIER

CAROLOCATAIRES ENSEMBLE : APPROCHE SYNDICALE DANS LE LOGEMENT

CENTRE D'APPUI SOCIALENERGIE : LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE POUR RÉPONDRE À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

INITIATIVES

LA VOIX DES SANS-PAPIERS : FORMER ET RENFORCER LES ACTEURS ET ACTRICES, MILITANTS ET MILITANTES FACE À DES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES ET STIGMATISANTES .....

ANTENNE TOURNESOL : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE DANS UNE MAISON MÉDICALE DE JETTE .....

ENTR'AIDE DES MAROLLES : ACCOMPAGNER, QUESTIONNER ET INSUFFLER LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE.....

SESSIONS D'ÉCOUTE S.TOUR - PAROLE DE JEUNES .....

" PLACE À NOS DROITS " : ACTION EXPÉRIMENTALE POUR FAIRE AUTREMENT DU TRAVAIL SOCIAL .....

INITIATIVES

LE MÉRIDIEN : UNE DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE À SAINT-JOSSE

3,5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Le Méridien, service de santé mentale (SSM)

TERRITOIRE CONCERNÉ Saint-Josse et Schaerbeek (quartiers Nord Brabant et Josaphat)

PÉRIODE 2018-2021

Le Méridien est un service de santé mentale (SSM) situé dans la commune de Saint-Josse-Ten-Noode. Elle dispose d'une équipe communautaire qui soutient des actions et groupes communautaires et développe des outils à destination des personnes impliquées. En 1997, Le Méridien avait déjà mené un diagnostic communautaire sur son territoire d'action. L'association a souhaité mener, 20 ans après, un nouveau diagnostic en raison de l'évolution des réalités économiques, sociales et politiques des quartiers. Elle a choisi d'adopter une démarche davantage participative en incluant les services et les habitants et habitantes du périmètre concerné à sa réalisation.

Les objectifs de la démarche étaient les suivants :

- Permettre une plus grande participation citoyenne, en particulier des personnes qui sont habituellement peu visibles ou peu entendues.
- Repérer les difficultés vécues par la population, les ressources et les potentialités de changement dont elle dispose.
- Mener un processus de co-construction d'une expertise et de recherche-action entre habitants et habitantes, professionnels et élus.
- Modifier des situations problématiques, notamment en améliorant l'adéquation des services offerts.
- Susciter des échanges et confrontations de points de vue entre les acteurs sur le territoire

- Mettre en place une dynamique locale de projets portés en partenariat et une mobilisation des acteurs.

Le processus a ainsi impliqué les différents types d'acteurs à l'ensemble des étapes du processus. Cette implication se traduit de plusieurs manières.

- Par leur participation au comité de pilotage mensuel : il était composé de professionnels et d'habitants et habitantes. Pour encourager la participation d'habitants et habitantes, il a été demandé que chaque professionnel vienne accompagné de l'un d'entre eux.
- Par leur participation au recueil et à l'analyse des données :
  - Des focus groups ont permis de confronter le point de vue de différents participants et participantes.
  - Des marches exploratoires ont été menées entre professionnels et habitants et habitantes pour mieux saisir les réalités, les besoins et les ressources du quartier.
  - Des maraudes ont été organisées afin de s'imprégner de l'ambiance des quartiers.
  - Des séances de méthode d'analyse en groupe ont été organisées avec autant d'habitants et habitantes que de professionnels autour de la question suivante : « Comment le quartier permet – ou empêche – l'émancipation ? ».
- Par leur participation à l'écriture du rapport et à une présentation des résultats du diagnostic.

Le diagnostic a ensuite fait l'objet d'une publication détaillant le processus, les analyses produites autour de quatre thématiques (santé, enfance/jeunesse, rapport aux institutions et citoyenneté, rapport aux autres) ainsi que des recommandations et pistes d'action.

+ Le rapport du diagnostic ainsi que sa synthèse : https://ssmlemeridien.be/journeepresentationdiagnosticcommunautaire/

INITIATIVES

LES BRI-CO : SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'UN AGIR COLLECTIF DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

3,5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE La Fédération des Services Sociaux (FdSS)

TERRITOIRE CONCERNÉ Région de Bruxelles-Capitale

PÉRIODE Depuis 2021

Le BRI-Co, pour Bureau de Recherche et d'Investigation sur les Communs, est une démarche créée par le collectif des Actrices et Acteurs des temps présents, puis mis en place sous sa forme actuelle par la Fédération des Services Sociaux. Cette dernière est une fédération regroupant des services sociaux associatifs en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne.

Un BRI-Co peut être mis en place à la demande d'acteurs locaux (habitants et habitantes, associations, collectifs citoyens...), et souvent à partir d'une problématique propre à un micro-territoire. Elle consiste dans l'intervention de personnes extérieures au quartier qui investissent pendant quelques jours un espace (place publique, local communal, local désaffecté...) pour en faire un lieu convivial dans lequel les habitants et habitantes du quartier, peuvent s'installer et profiter de la nourriture et boissons chaudes servies gratuitement toute la journée.

À partir de ce cadre, ces habitants et habitantes peuvent échanger avec les intervenants et intervenantes sur les problématiques, aspirations ou sujets de leur choix. À la suite de ces échanges, les habitants et habitantes définissent collectivement les suites à mettre en place. L'équipe BRI-Co reste à leurs côtés pour les soutenir dans les suites envisagées.

Le BRI-Co mobilise ainsi une large variété d'intervenants et intervenantes : un logisticien et un cuisinier aménagent les espaces, veillent à l'approvisionnement continu de boissons chaudes et préparent le repas du midi. Les intervenants chercheurs et intervenantes chercheuses, parfois épaulés par des Relais d'action de quartier (RAQ) accueillent, discutent avec et récoltent la parole des habitants et habitantes.

L'expérimentation répétée et multiple du BRI-Co dans plusieurs quartiers bruxellois, plus de 30 fois, a permis aussi de mesurer combien le dispositif en soi constitue déjà un espace-temps « réparateur ». En plus d'un repas chaud, il offre aux habitants et habitantes un moment de rencontre (non commercial) ainsi qu'un accueil et une écoute non conditionnés, dont beaucoup disent manquer.

L'accent mis sur la continuité du soutien est le fruit de l'évolution du dispositif depuis sa mise en place en 2021. L'équipe a ainsi décidé de réorienter le projet vers un travail de long terme à visée communautaire à la suite d'une intervision menée fin 2023. Des BRI-Co continuent à ce jour d'être organisés dans l'ensemble du territoire bruxellois.

+ Le cahier de la recherch'action de la FdSS sur les BRI-Co (2023) : https://www.fdss.be/fr/publication/action-communautaire-a-lechelle-des-quartiers-le-projet-bri-co/

MÉMMMORISER

INITIATIVES

COLLECTIF CARTACH : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SUR L'ACCESSIBILITÉ ADMINISTRATIVE

3,5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Haute école Odisee, collectifs des ayants droit CAPS et Cartach, le CFS asbl en collaboration avec Le Grain asbl et les CPAS bruxellois

TERRITOIRE CONCERNÉ Région de Bruxelles-Capitale

PÉRIODE Depuis 2021

Le Projet Iceberg est une recherche-action initiée par la haute école Odisee en collaboration avec plusieurs associations et collectifs. Son objectif est de mener une réflexion autour de la dignité des usagers et usagères de CPAS. Pour ce faire, elle rassemble un chercheur, des travailleurs et travailleuses du social et des usagers et usagères de CPAS.

Le projet s'appuie sur une démarche narrative autour des récits d'ayants-droits et d'assistants sociaux ou assistantes sociales. Il met l'accent sur les situations de non-recours aux droits sociaux d'une part, et des expériences de surcharge de travail des assistants sociaux et assistantes sociales en CPAS, d'autre part.

Elle utilise des méthodes de « digital storytelling » qui permettent de mettre en récit ces témoignages et de les diffuser auprès d'autres personnes afin de susciter la réflexion. Les récits audio ont ainsi été mis en images à l'aide de dessins et de photos. Certains récits parlent notamment du sentiment de honte et de pression dans lequel se retrouvent certains ayants-droits et des difficultés de construire un dialogue entre eux et elles et les travailleurs et travailleuses du social.

Ces récits mettent en avant le manque de respect de la dignité des ayants-droits, les déséquilibres de pouvoir, la complexité des démarches administratives en CPAS, mais aussi la fragilité des conditions de travail et le stress qui en découle. La recherche-action a ainsi comme objectif de conseiller les autorités publiques sur les manières d'assurer une aide sociale de meilleure qualité, ainsi que d'alléger les charges administratives. Ceci permettrait

d'améliorer l'accès aux droits et le respect de la dignité humaine de chacun.

Cette recherche a permis la création d'une brochure d'information à destination des CPAS ainsi que de plusieurs publications. Tous les récits sont également accessibles en ligne.

Claes, E. , Michielsen, F., Clever, J., Chatar, K., Cartach en Caps (23 september 2024) In Brusselse OCMW's voelen zowel medewerkers als cliënten zich in de steek gelaten'. sociaal.net. https://sociaal.net/achtergrond/brusselse-ocmws-onder-de-loep/

Claes, E., Michielsen, F., Clever, J., Chatar, K., Cartach en Caps (2024), Investeer in onze OCMW's. Vooral in Brussel, De gids op maatschappelijk gebied.

Claes, E. , Clever, J., Michielsen, F. , Collectief Cartach. (2024). Broze menselijke mogelijkheden. Grondrechten en Armoede, 2024, 3, 23-43. https://droitpauvrete.be/nl/gebroken-menselijke-mogelijkheden-tijdschrift-3-2024/

Collectief Cartach (8 oktober 2020). Leefloon is een mensenrecht. sociaal.net. https://sociaal.net/opinie/leefloon-is-een-mensenrecht/

INITIATIVES

JOURNAL INTIME D'UN GROUPE DE FEMMES : UNE MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ

4 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Les Pissenlits ASBL

TERRITOIRE CONCERNÉ Anderlecht

PÉRIODE 2008-2025

Le *Journal intime d'un groupe de femmes* est un ouvrage réalisé à partir des discussions au sein du groupe de paroles et d'action « Femmes, hormones et sociétés ». Celui-ci était composé de 19 membres, toutes des femmes, souhaitant aborder leur vécu de femme (physiologie, vie de couple, sexualité, identité de genre, rapport aux normes, à la société, etc.)

L'initiative est portée par Les Pissenlits, une ASBL de démarches communautaires en santé. Le groupe est né d'une activité « santé et bien-être » associant séances de sport et discussions autour d'enjeux de santé. Cette activité a évolué vers un Groupe centré sur la santé au féminin, puis quelques participantes ont exprimé le besoin d'un espace sécurisé où aborder des questions plus intimes et rencontrer des intervenantes extérieures pour éclairer les discussions. Il a été décidé à la création du Groupe que les témoignages serviraient à la réalisation d'un ouvrage.

Ce groupe de femmes, actif de 2008 à 2012, était très diversifié. Les membres étaient issues de cultures et d'origines géographiques différentes, d'âges différents et ayant des parcours de vie variés. Le groupe avait aussi la particularité d'accueillir des femmes entendantes et des femmes sourdes. Ceci a notamment motivé la traduction de l'ouvrage en langue des signes (accessible sous forme de vidéos disponibles sur YouTube).

L'ouvrage a été coconstruit par un groupe de travail plus restreint de quatre femmes membres du groupe de paroles originel et plusieurs travailleuses des Pissenlits. En raison du caractère intime des conversations, tous les propos ont été anonymisés pour éviter aux personnes de s'exposer ou d'exposer leurs proches.

Ce groupe ainsi que l'ouvrage qui en découle ont permis aux membres de rencontrer d'autres femmes, de s'exprimer sur leur vie et de déconstruire, pour elles-mêmes, leur entourage et pour les lectrices et lecteurs de l'ouvrage, des représentations sur de nombreux thèmes : rapport au genre, rôles assignés, surdité, etc. Le groupe de travail constitué pour la création du livre continue d'exister à travers la diffusion de l'ouvrage.

« Les personnes m'ont aidée à créer des liens, avec des gens différents. Je me suis demandée comment les autres vivaient leur féminité, dans des pays autres, d'autres cultures. Je suis devenue plus curieuse, à poser beaucoup plus de questions. Je me suis rendue compte de la différence dans les cultures. Il y a de la richesse et beaucoup de choses possibles. Par exemple, au niveau des hormones, on pense qu'on est programmées de la même manière alors qu'on est différentes » - une membre du groupe « Femmes, hormones et société ».

+ Un article de Juliette Vanderveken dans la revue *Education Santé* : https://educationsante.be/journal-intime-dun-groupe-de-femmes/

L'ouvrage est numérisé et également disponible en langue des signes de Belgique francophone : https://www.lespissenlits.be/ressources/nos-realisations/journal-intime-dun-groupe-de-femmes-traduction-en-lsfb

L'ouvrage en version papier est disponible auprès de l'ASBL les Pissenlits (Rue Lambert Crickx 19, 1070 Anderlecht)

INITIATIVES

PAIR-AIDANCE : PROFESSIONNALISER L'EXPÉRIENCE DU VÉCU

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE SMES

TERRITOIRE CONCERNÉ Région de Bruxelles-Capitale

PÉRIODE Depuis 2015

Le SMES est une association issue de la collaboration des acteurs de la santé mentale et du social. Elle a développé des fonctions de pair-aidance dans le cadre de ses activités. Elle a notamment intégré cette fonction au sein du projet Housing First. Celui-ci vise à résoudre les problématiques rencontrées par des personnes sans-abris qui cumulent des problèmes de santé mentale lourds et des addictions en commençant par garantir leur accès à un logement stable.

Les personnes pair-aidantes sont salariées de l'association et sont intégrées à une équipe transdisciplinaire qui accompagne les personnes accédant à un logement. Ces personnes ont la particularité d'avoir elles-mêmes vécu des situations similaires à celles des personnes relogées.

Les personnes pair-aidantes ont pour fonction principale d'être une source d'espoir et d'optimisme pour les personnes accompagnées, afin de leur montrer les possibilités de changement de leur situation. Elles possèdent également les compétences pour faire preuve de compréhension, d'empathie et de non-jugement vis-à-vis des personnes accompagnées. Elles accompagnent aussi les autres professionnels membres de l'équipe d'intervention dans la déconstruction de leurs préjugés sur les personnes accompagnées et sur leurs croyances concernant les démarches d'aide et de soin qu'il faudrait mettre en place. Elles servent ainsi à remettre en question les postures professionnelles des membres de l'équipe d'intervention pour garantir un meilleur accompagnement, selon la philosophie du Rétablissement.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une approche communautaire, la pair-aidance contribue à repenser les modes d'intervention social-santé et à renforcer le croisement des différents types de savoirs. Elle contribue ainsi à prendre en compte l'expertise et l'expérience des personnes directement concernées par un problème et de reconnaître leur capacité à agir. Appliqués à l'action communautaire, ces principes visent à considérer les personnes concernées comme des experts et expertes de leur vécu, luttant ainsi contre les formes de paternalisme et d'interventionnisme présents souvent dans les approches du social et de la santé.

+ La démarche Housing First du SMES : https://smes.be/fr/housing-first/

Article du BIS : https://cbcs.be/bis-182-2024-explosion-de-savoirs-quand-lexperience-detonne/

Sur la théorie du rétablissement : https://shs.cairn.info/revue-rhizome-2017-3-page-6?lang=fr

MÉMMMORISER

INITIATIVES

LE SYNDICAT DES IMMENSES, À LA POINTE DE QUEL COMBAT ?

2,5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Le Syndicat des immenses

TERRITOIRE CONCERNÉ Région de Bruxelles-Capitale

PÉRIODE Depuis 2019

Le Syndicat des Immenses, pour Individus dans une Merde Matérielle Enorme Mais non Sans Exigences, est une organisation citoyenne composée de personnes en non-logement et mal-logement qui cherchent à défendre leurs droits. Le collectif se réunit chaque lundi après-midi dans les locaux de l'ASBL DoucheFLUX afin de mettre en œuvre des actions concrètes.

Comme son nom l'indique, le Syndicat des immenses a contribué à redéfinir le vocabulaire pour désigner les personnes sans-chez soi et leurs expériences de vie. Celui-ci est compilé dans un dictionnaire accessible en ligne. L'objectif de ce vocabulaire est pour les membres du syndicat de se réapproprier le langage les définissant et de lutter contre les préjugés et la stigmatisation dont ils et elles font l'objet. Par exemple, le terme sans chez-soirisme est privilégié à celui de sans-abris, puisqu'il renvoie à la notion de posséder un endroit « à soi » et non juste à une absence d'un toit sur la tête.

L'organisation dispose également d'une boîte à armes politiques disponible en ligne qui répertorie leurs revendications, actions, combats menés ainsi que des slogans et visuels mis à disposition de tout un chacun. Elle dispose ainsi d'un programme politique qu'elle s'emploie à communiquer auprès des autorités politiques et auprès du grand public.

Le Syndicat des immenses organise également une université d'été (en hiver !) afin de permettre le dialogue et la réflexion autour de la lutte pour la fin du sans-chez-soirisme. Il organise des rassemblements réguliers pour défendre le droit au logement pour toutes et tous.

C'est donc une organisation citoyenne définie par ses membres qui mènent ensemble un combat qu'ils et elles replacent dans un problème plus large de société qu'est celui de la marchandisation du logement.

+ Le site web du syndicat des immenses : https://syndicatdesimmenses.be/

MÉMMMORISER

INITIATIVES

" OPBOUWWERK ", C'EST QUOI ? LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE AU PETERBOS

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE SAAMO

TERRITOIRE CONCERNÉ Quartier du Peterbos (Anderlecht)

PÉRIODE 2021-2025

SAAMO est une ASBL néerlandophone bruxelloise qui travaille à la construction d'une société résiliente, dynamique, juste et solidaire. Elle combat notamment toute forme d'exclusion sociale, à l'échelle individuelle, des communautés et de la société dans son ensemble. Elle croit en la capacité des personnes de changer la société dans laquelle elles vivent. Afin de contribuer à ce changement, elle initie plusieurs démarches communautaires dans différents quartiers de Bruxelles et auprès de différents publics.

Le projet dans le quartier du Peterbos, à Anderlecht, s'inscrit quant à lui dans la convention du Projet de cohésion sociale (PCS) mais bénéficie aussi des financements de SAAMO obtenus dans le cadre du décret « *Maatschappelijk Opbouwwerk* » (action communautaire) de la VGC (Communauté flamande de la Région de Bruxelles-capitale). Les activités sont organisées à partir d'une maison de quartier, installée au cœur des habitations au Peterbos.

La démarche communautaire au Peterbos s'est appuyée sur le modèle APOR : (« Apprentissage Rencontre Politisation et Orientation ») tel que développé par SAAMO. Ceci a permis la mise en place de différentes activités :

- **Apprentissage** : cours de français, d'informatique etc.
- **Politiser** : SAAMO conscientise le public sur différents sujets, tels que la mauvaise qualité des logements, la fracture numérique, les discriminations, etc.

- **Orientation** : redirection des locataires vers les bons services (SISP, CPAS etc.) en cas de demande.
- **Rencontre** : travail de proximité, activités dans l'espace public, potager collectif etc.

SAAMO a ainsi travaillé avec des habitants et habitantes dans la réalisation d'actions. Les plus marquantes sont la création d'une maison médicale et la réalisation d'un document « 10 rêves pour Peterbos » qui reprend une série de revendications citoyennes en vue des élections régionales de 2024.

+ Présentation de l'initiative sur le site web de SAAMO : https://www.saamo.be/fr/bruxelles/project/stek-peterbos/

Plaidoyer " 10 rêves pour Peterbos " : https://www.saamo.be/fr/brussel/10-reves-pour-peterbos/

MÉMMMORISER

INITIATIVES

PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE EN CPAS

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE CPAS de la Ville de Bruxelles

TERRITOIRE CONCERNÉ Ville de Bruxelles

PÉRIODE Depuis 2018

Le CPAS de Bruxelles est une organisation publique dont l'objectif premier est d'assurer l'accès à un seuil minimal des droits sociaux aux personnes habitant la commune. Pour cela, il développe, entre autres, des actions communautaires.

Le CPAS anime la Coordination Sociale de la commune. C'est une plateforme qui regroupe des organisations et associations d'action sociale actives sur son territoire. Une de ses missions est de développer des projets communautaires avec des acteurs locaux dans le but de contribuer à l'émancipation et à l'insertion sociale des personnes en situation de précarité.

Pour cela, la Coordination sociale apporte son soutien méthodologique à la gestion de projets et aux diagnostics sociologiques et sociaux, participe aux comités de pilotage de projets et est consultée pour toutes demandes particulières sortant du cadre du travail social quotidien. Elle dispose également de référents et référentes quartier qui peuvent lancer des initiatives communautaires avec les habitants et habitantes de la commune.

Le CPAS se sert aussi des CLSS (contrats locaux social-santé) pour développer des actions communautaires en collaboration avec des organisations locales.

Au sein du CPAS, le terme d'intervention collective est préféré à celui d'action communautaire. Néanmoins, leur définition est relativement proche puisque ce premier est décrit comme étant *« ce qui est mis en place par des équipes de travailleurs sociaux envers des personnes rassemblées en groupe(s) et caractérisées par une communauté d'intérêts (en lien avec un territoire, avec une institution, avec une problématique spécifique...) afin de favoriser un processus d'empowerment*

chez les individus par la mise en éclairage de leurs compétences ».

Les projets d'intervention collective au sein du CPAS sont nombreux. Ils se définissent en fonction de leur territoire et de la communauté visée. Parmi ceux-ci, on peut citer les suivants :

- Comité culturel 18-25 ans.
- Projet femme quartier Nord.
- Projet jeune Insertion socio-professionnelle du Contrat de quartier Nord.
- Approche communautaire de l'accès au logement.
- Cellule Roms.
- Cellule travailleurs et travailleuses du sexe.
- Groupe communautaire du Programme de Finalisation du Trajet Migratoire.
- Activités coconstruites avec les jeunes et les référents et référentes jeunesse de l'école des devoirs et du service jeunesse.
- Comité seniors de la maison de repos.

INITIATIVES

CALAME ASBL : UNE CELLULE AUTONOME POUR LES JEUNES

2,5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Calame ASBL

TERRITOIRE CONCERNÉ Saint-Josse-Ten-Noode

PÉRIODE Depuis 2010

L'asbl Calame est un centre de jeunes, de soutien scolaire et d'accompagnement des parents. Elle gère notamment des ateliers de soutien scolaire pour des enfants du primaire (à partir de la troisième), des jeunes du secondaire et du supérieur. Dès sa création, Calame a impliqué les jeunes ainsi que leurs parents dans son fonctionnement. Elle accompagne à présent plus de 150 jeunes dans leur parcours scolaire. L'association est composée de 2 travailleurs et travailleuses ainsi que 18 bénévoles dont 13 sont des jeunes adultes ayant bénéficié du soutien scolaire de Calame par le passé.

L'association dispose d'une **cellule autonome** dans laquelle les jeunes peuvent mettre en place leurs propres projets.

Calame met l'accent sur le développement du pouvoir d'agir (DPA) des jeunes en assurant un équilibre entre accompagnement et autonomie. Cette autonomie organisationnelle s'applique davantage pour le groupe des 16-22 ans, nommé « les héritiers ». Ils et elles ont organisé plusieurs voyages dans le cadre de projets de solidarité ou d'échanges internationaux. Un des objectifs est de permettre aux jeunes de développer leurs compétences pour que certains d'entre eux et elles deviennent ensuite animateurs et animatrices au sein de Calame.

Le développement de l'autonomie des jeunes, tant individuelle que collective, se fait ainsi progressivement. Les plus jeunes sont accompagnés de manière rapprochée. Mais au fur et à mesure de leur parcours, ils et elles prennent davantage de responsabilités.

Calame n'est pas financée pour ces activités. Ce sont donc les jeunes, accompagnés par les travailleurs et travailleuses de l'association, qui doivent trouver les fonds nécessaires pour mettre en place leurs différents projets. Néanmoins, l'aggravation du contexte socio-économique et l'appauvrissement des familles a un effet non-négligeable sur leurs possibilités d'émancipation.

+ La présentation de la cellule autonome : https://www.calame.org/cellule-autonome

MÉMMMORISER

INITIATIVES

PLAIDOYER DERRIÈRE LES BARREAUX, GROUPE COMMUNAUTAIRE À LA PRISON DE HAREN

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE I.Care

TERRITOIRE CONCERNÉ Prison de Haren (ville de Bruxelles)

PÉRIODE Depuis juillet 2024

I.Care (laboratoire d'innovations en santé et milieux fermés) est une ASBL en promotion de la santé. Sa mission est d'assurer une prise en charge globale de la santé des personnes détenues, de la continuité des soins pendant leur incarcération et leur libération ainsi que la promotion de la santé en milieu carcéral.

L'association dispose de plusieurs projets, dont le projet care.connexion. C'est dans ce cadre qu'est organisé un groupe communautaire au sein de la prison de Haren animé par les deux travailleuses du pôle communautaire de l'association.

L'expérience de prison des participants au groupe communautaire constitue le point de départ de la réflexion. C'est à partir de ce qu'ils et elles vivent, et la manière dont ils et elles le vivent, que sont choisies les thématiques d'action. L'objectif est ensuite de travailler à partir de leurs attentes pour mener à bien l'action.

Le groupe a choisi de travailler sur **la cantine**. En prison, la cantine est un catalogue de produits (alimentaires, d'hygiène, de consommables, etc.) à partir duquel les détenus peuvent effectuer des achats. Or, ce catalogue est parfois réduit et les prix sont souvent supérieurs à ceux en dehors de la prison, aléatoires et peu transparents. Les participants au groupe communautaire voulaient donc avoir leur mot à dire sur les produits disponibles et avoir davantage d'informations sur la manière dont sont fixés les prix.

Cette action a permis la rédaction d'un plaidoyer présenté à la direction de la prison. Le groupe insistait notamment sur l'élargissement du catalogue, sur la diminution des prix, et sur la

nécessité d'avoir plus de produits blancs disponibles. Ils ont souhaité également avoir la place pour se concerter sur la cantine et assurer son évaluation permanente, faire remonter les remarques (gestion des stocks, produits périmés distribués) et les éventuels problèmes de livraison.

Ils ont ainsi obtenu de la part de la direction la possibilité d'être davantage impliqués dans les décisions prises et affectant directement leurs conditions d'incarcération.

Par la suite, le groupe communautaire continue de se réunir. L'objectif est de définir d'autres problématiques afin de pouvoir agir dessus. La direction de la prison est quant à elle en attente d'autres plaidoyers.

Les recommandations du groupe communautaire sur la cantine :

Gestion des commandes

- Passage à une gestion en ligne des commandes via Télio ;
- Indiquer pour chaque produit, la marque / s'il s'agit d'un produit blanc (produit générique, sans marque associée, qui sont plus accessibles financièrement) ;
- Rajouter des photos pour chaque produit.

Offre des produits

- Augmenter l'offre de produits blancs ;
- Rendre la cantine halal permanente ;
- Rajouter les produits demandés suite à l'enquête auprès des personnes détenues ;
- Rajouter les produits retirés en mai 2025 ;
- Bénéficier d'un catalogue proche de celui de la prison de Lantin ou Leuze.

Utiliser l'espace des réunions du comité de concertation

INITIATIVES

JUSTICE URBAINE À BRUXELLES : QUAND HABITANTS ET HABITANTES ET TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SOCIAL IMAGINENT D'AUTRES RÉPONSES

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Groupe citoyen « Démocratie active Bruxelles »

TERRITOIRE CONCERNÉ Saint-Gilles

PÉRIODE Depuis 2021

Le groupe citoyen « Démocratie active Bruxelles » réunit des habitants et habitantes et des travailleurs et travailleuses du social de la commune de Saint-Gilles. Il s'est créé en opposition aux mesures de gestion de l'ordre public et de répression policière au sein de la commune.

Saint-Gilles est en effet marquée par la consommation et la vente de drogues et par les politiques d'intervention policière mises en place pour les contrer. Or, ces citoyens et citoyennes considèrent que les politiques d'intervention ne sont pas efficaces, ont tendance à stigmatiser la commune et ses habitants et habitantes et remettent en cause les droits civils des personnes interpellées. Ils et elles estiment que d'autres modalités d'intervention sont nécessaires, notamment par le renforcement des politiques sociales et économiques à destination des populations les plus vulnérables. Mais avant tout, le groupe citoyen cherche à s'opposer aux interventions politiques et policières qu'il considère comme injustes.

Le groupe citoyen a notamment contribué au démantèlement de la brigade policière Uneus dont les méthodes étaient considérées comme violentes et discriminatoires. Il s'attaque à présent à des politiques « anti-pauvres » dont notamment une interdiction de consommer de l'alcool dans l'espace public. Il s'oppose également à d'autres groupes d'habitants et habitantes pro-sécurité et répression.

Le groupe citoyen se rencontre régulièrement pour échanger sur les problématiques des habitants et habitantes de la commune. Il organise également des discussions avec d'autres organisations et cherchent à dialoguer avec les pouvoirs locaux ainsi qu'avec d'autres acteurs de la commune. Ses membres vont à la rencontre des autres habitants et habitantes en faisant

du porte-à-porte et organisent des visites de quartier afin d'échanger sur les enjeux liés à l'appropriation de l'espace public.

Le collectif continue d'agir à la fois dans sa rencontre avec d'autres citoyens et citoyennes et par le travail de pression et de dialogue avec les pouvoirs publics locaux. Il cherche à présent à étendre les réflexions et mobilisations menées à Saint-Gilles pour les aborder à l'échelle de la Région bruxelloise.

+ Un interview filmé avec deux membres du groupe citoyen : https://infordrogues.be/video-rencontre-avec-le-groupe-citoyen-democratie-active-bruxelles-il-y-a-une-urgence-sociale-a-bruxelles/

La page Facebook du groupe citoyen : https://www.facebook.com/p/Groupe-Citoyen-D%C3%A9mocratie-Active-Bruxelles-61566822847261/

MÉMMMORISER

INITIATIVES

QUARTIER DURABLE CITY ZEN : NOURRIR LE QUARTIER

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE PCS De Là-Haut et le collectif City Zen

TERRITOIRE CONCERNÉ Quartier Platon à Evere

PÉRIODE Depuis 2017

En 2017, les habitants et habitantes impliqués dans les potagers de la société de logement social Evercity se sont mobilisés pour réhabiliter des terrains communaux adjacents laissés à l'abandon. Ils et elles ont fait appel au PCS (projet de cohésion sociale) « De Là-Haut » afin de les accompagner dans le processus de dynamique citoyenne. Celui-ci les a aidés à déterminer leurs valeurs et objectifs communs, à rechercher des moyens et à créer une gouvernance pour le projet. C'est ainsi que se lance le projet de quartier durable City Zen.

Le groupe citoyen a débuté par l'installation de ruches prises en charge par des apiculteurs et apicultrices professionnels. Cela a été suivi par l'implantation d'un jardin à fleurs, de la plantation d'arbres fruitiers et enfin d'un potager collectif. Les habitants et habitantes se sont ensuite servis de la production de fruits et légumes pour produire des confitures et organiser des distributions de soupe. Enfin, d'autres activités se sont organisées, comme des groupes de cuisine, une menuiserie citoyenne, une boutique solidaire, un atelier couture et bien d'autres.

L'objectif du projet était d'offrir des ressources nécessaires pour contribuer à l'alimentation d'une partie des habitants et habitantes du quartier. Il contribue ainsi à défendre le droit de chacun à une alimentation de qualité et en quantité suffisante et ce sans discrimination ou stigmatisation. Il permet aussi la création de liens sociaux entre citoyens et citoyennes et de contribuer à l'animation du quartier.

Le potager et une partie des activités sont pris en charge par les habitants et habitantes eux-mêmes, bien que l'équipe du PCS reste impliquée dans le fonctionnement du projet. Le groupe possède une charte ainsi que des modalités de prise de décision collective. Les décisions sont

prises à l'unanimité et s'appuient donc sur des principes de dialogue et de délibération entre membres. Les projets fonctionnent sous des principes de solidarité et d'économie circulaire tout en disposant d'une certaine autonomie dans leur fonctionnement respectif.

+ Une présentation du projet sur le site du PCS De Là-Haut : https://www.lentrela.be/publications/90520DDE-DC68-4DFC-A9E0-D61940F8E6E8

Une vidéo de la présentation du projet réalisée par Bruxelles Environnement : https://www.youtube.com/watch?v=wU7HThXkRzY

MÉMMMORISER

INITIATIVES

CAROLOCATAIRES ENSEMBLE : APPROCHE SYNDICALE DANS LE LOGEMENT

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Carolocataires Ensemble

TERRITOIRE CONCERNÉ Charleroi

PÉRIODE Depuis 2024

Face aux logements vétustes, mal isolés et aux loyers abusifs, des habitants et habitantes de Charleroi se sont organisés pour créer « Carolocataires Ensemble », un syndicat par et pour les locataires. Celui-ci est soutenu par le Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat (RWDH).

Démocratique et participatif, Carolocataires Ensemble défend le droit à un logement décent et abordable à travers des actions collectives et non violentes. Les locataires se mobilisent pour faire pression sur les bailleurs et bailleuses et les pouvoirs publics afin d'obtenir des changements au bénéfice des locataires. Dans ce syndicat, l'attention est mise sur le mal-logement et les problèmes d'isolation et d'insalubrité. Il est possible pour tout locataire de Charleroi de devenir membre du syndicat, moyennant une cotisation minimale mensuelle de 5€, tel que décidé par les membres de l'organisation.

Le syndicat s'appuie sur les principes du *Community Organizing*[1]. Ses membres vont à la rencontre d'autres locataires en organisant des portes-à-portes et des démarchages en rue. À travers les discussions, les locataires identifient ensemble les problèmes rencontrés avec leur logement. Le syndicat se mobilise ensuite avec les locataires concernés pour mener des actions directes, interpeller les bailleurs et bailleuses et pouvoirs publics afin de faire en sorte que les problèmes visés soient traités.

1 Voir la fiche Approches « Le Community Organizing »

Le syndicat a également interpellé directement la commune en organisant une mobilisation durant la cérémonie des vœux de la ville de Charleroi. Ils et elles ont obtenu un rendez-vous avec l'échevin du logement.

Leur première campagne a concerné le problème d'insalubrité et de manque d'isolation d'un immeuble de logements. En s'organisant collectivement, au lieu de soumettre des demandes individuelles au bailleur, ils et elles ont pu négocier directement et obtenir la réparation des dégâts dans chaque logement ainsi que la mise en œuvre de travaux d'isolation de la façade.

Le syndicat continue à s'engager en faveur des locataires de Charleroi et renforce ses collaborations avec d'autres organisations à l'échelle locale et nationale. D'autres syndicats du même type existent dans d'autres communes, tels qu'à Bruxelles (Wuune) et à Namur (Lune).

+ La page Facebook du syndicat : https://www.facebook.com/p/Carolocataires-Ensemble-61567334588697/

La présentation du syndicat sur le site web du RWDH : https://rwdh.be/?p=2062

INITIATIVES

CENTRE D'APPUI SOCIALENERGIE : LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE POUR RÉPONDRE À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Le Centre d'Appui SocialEnergie (CASE) de la Fédération des Services Sociaux (FdSS), les Équipes Populaires

TERRITOIRE CONCERNÉ Auderghem

PÉRIODE 2023-2025

Le Centre d'Appui SocialEnergie (CASE) est une cellule de la Fédération des services sociaux (FdSS). Elle assure un soutien aux travailleurs et travailleuses du social de première ligne sur les questions liées à l'accès à l'énergie (eau, électricité, gaz) à destination des ménages bruxellois. Dans le cadre de leurs missions, le centre a été contacté par un travailleur des Equipes Populaires du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) impliqué auprès de locataires d'immeubles d'une même société de logement social. Ces derniers faisaient face à des difficultés, notamment concernant leur décompte de charges. Ils et elles souhaitaient avoir davantage d'informations concernant la manière dont celle-ci le calcule ainsi que la signification de certains postes de consommation.

Cette action a permis aux locataires de collectiviser un problème auparavant individuel : chaque ménage se souciait de son propre décompte de charges et entrait en contact individuellement avec la société de logement social. En se rassemblant, les habitants et habitantes ont constaté qu'ils et elles faisaient face aux mêmes difficultés et manque d'information.

Pour rassembler encore plus de locataires potentiellement concernés par ce problème, le CASE et les Equipes populaires ont organisé un BRI-Co[1]. Celui-ci a consisté dans l'animation d'un espace d'accueil et de discussion à destination des locataires des logements sociaux en leur permettant notamment d'obtenir une évaluation de leur décompte de charges. D'autres problématiques rencontrées par les habitants ont été mises en évidence. L'équipe BRI-Co

1 Voir la fiche Initiatives « Les BRI-Co : Soutenir la construction d'un agir collectif dans les quartiers populaires »

a continué de soutenir la démarche collective. D'autres moments conviviaux ont ainsi été organisés.

À partir de ces constats, les locataires ont demandé à rencontrer les directeurs de la société de logement social afin d'obtenir des explications plus détaillées. Néanmoins, la rencontre n'a pas permis de tout aborder et ses représentants n'ont répondu qu'à une partie des questions formulées. Il a été convenu lors de la rencontre qu'une lettre avec les questions restantes sur les décomptes de charge serait envoyée à la société. Une partie des questions ont obtenu réponse mais il restait toujours des points incompris. À la réception de leur décompte l'année suivante, certains locataires qui le désiraient ont obtenu un rendez-vous avec le service comptabilité pour obtenir davantage d'informations. Ceci a permis d'éclaircir certains points encore non élucidés.

Il a été envisagé à un moment de faire une plainte collective ou des plaintes individuelles, mais beaucoup ne voulaient pas s'y engager par peur de représailles. Une note collective a donc été envoyée à la société de logement, comprenant sept propositions pour améliorer les décomptes de charges. À la demande des habitants et habitantes, la note a été rédigée au nom du Centre d'Appui SocialEnergie, sur la base du travail mené ensemble. La société de logement social s'est engagée sur une partie de celles-ci. Aujourd'hui, il subsiste quelques questions sur les décomptes, et les Equipes Populaires continuent de travailler avec le groupe qui rencontre aussi d'autres problématiques.

+ Publication « Le groupe, catalyseur d'énergie – Carnet d'expérimentations d'une réponse collective à la précarité énergétique » : https://www.socialenergie.be/fr/publications/focus-3-le-groupe/

Le site web du Centre d'appui sociale énergie : https://www.socialenergie.be

Le site web des Équipes Populaires Bruxelles : https://www.equipespopulaires.be/bruxelles/#groups

INITIATIVES

LA VOIX DES SANS-PAPIERS : FORMER ET RENFORCER LES ACTEURS ET ACTRICES, MILITANTS ET MILITANTES FACE À DES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES ET STIGMATISANTES

3 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE La Voix des Sans-Papiers Bruxelles

TERRITOIRE CONCERNÉ Région de Bruxelles-Capitale

PÉRIODE Depuis 2014

La Voix des Sans-Papiers (VSP) est un collectif composé de personnes exclues du droit de séjour en Belgique qui luttent pour la régulation de toutes et tous et travaillent à la recherche de solution d'hébergement, notamment à travers la création et le soutien à des occupations temporaires.

Le collectif s'est formé autour de l'occupation d'un bâtiment abandonné par un groupe de personnes sans-papiers. Environ 260 personnes y étaient hébergées. Ils et elles venaient de douze pays différents, dont le Sénégal, la Guinée, la Mauritanie, le Burkina Faso et le Maroc. Les résidents et résidentes ont par la suite dû quitter le bâtiment à la suite d'une expulsion. Ils et elles ont depuis connu plus d'une dizaine de lieux d'occupation, avec des départs et des arrivées régulières parmi les personnes hébergées.

Au sein de VSP, l'organisation repose sur des assemblées générales ouvertes à l'ensemble des membres. La gestion quotidienne est assurée par un comité composé de membres élus, pouvant être révoqués à tout moment. Le collectif s'appuie également sur un réseau de « soutiens » — constitué de groupes politiques, d'associations et d'habitants et habitantes — qui se réunissent régulièrement à son initiative. VSP entretient des liens étroits avec de nombreux collectifs de sans-papiers ainsi qu'avec d'autres lieux d'occupation, et participe activement à la Coordination de Sans-Papiers.

Le collectif organise différentes campagnes d'action. Le projet « Y en a marre » (YEAM) vise par exemple à mettre des membres du collectif en lien avec des personnes soutien. La formation de ces binômes permet un accompagnement individualisé pour les personnes sans-papiers.

+ Un article d'Inter-Environnement Bruxelles présentant le collectif (2017) : https://www.ieb.be/La-Voix-des-Sans-Papiers-le-parcours-d-un-collectif

La brochure du projet « Y en a marre » : https://www.ieb.be/IMG/pdf/flyer_yenamarre.pdf

MÉMMMORISER

INITIATIVES

ANTENNE TOURNESOL : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE DANS UNE MAISON MÉDICALE DE JETTE

2 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Maison médicale Antenne Tournesol

TERRITOIRE CONCERNÉ Jette

PÉRIODE

La maison médicale Antenne Tournesol dispose de deux travailleurs et travailleuses disponibles à mi-temps pour réaliser des activités communautaires en son sein. Certaines activités sont organisées de manière autonome par des patients et patientes de la maison médicale. Dans ce cadre, plusieurs démarches ont été mises en place :

L'atelier « Chez eux » : un espace de rencontre ouvert à toutes et tous. C'est un moment convivial qui permet la discussion et la mise en place de projets collectifs.

Un réseau d'échange « La Boussole » : un autre espace de discussion visant à favoriser l'échange de savoirs. Il permet aux personnes présentes d'enseigner à quelqu'un d'autre ce qu'ils et elles aiment faire. Les activités peuvent être variées (cuisine, dessin, mécanique, tricot, cyclisme, danse, sport...).

Le projet natation : initié par des enfants voulant apprendre à nager mais dont les parents ne savent pas eux-mêmes nager. Ces derniers ne souhaitent pas aller dans une piscine publique et cherchent donc des solutions alternatives.

Un groupe de marche : des balades santé sont organisées régulièrement par des patients et patientes de la maison médicale.

Certains patients ou certaines patientes de la maison médicale sont également impliqués dans la gestion de la structure. Ils et elles ont par exemple proposé de repeindre la salle d'attente.

Une présentation des activités de la maison médicale : https://www.antennetournesol.be/activit%C3%A9s/

MÉMMMORISER

INITIATIVES

ENTR'AIDE DES MAROLLES : ACCOMPAGNER, QUESTIONNER ET INSUFFLER LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE

2,5 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Entr'aide des Marolles

TERRITOIRE CONCERNÉ Quartier des Marolles (Ville de Bruxelles)

PÉRIODE Depuis 2002

L'Entr'Aide des Marolles est une ASBL rassemblant plusieurs services social-santé : un service social général, une maison médicale, un service de santé mentale et une école de français. Elle propose aussi plusieurs projets communautaires : le Groupe des Hommes des Marolles, le Groupe Ouvert, le Groupe Latino et le Groupe Bien-Être qui a la particularité de s'adresser aux femmes du quartier.

Le Groupe Bien-Être est initialement fondé par des femmes dans le cadre d'une activité collective de prévention en santé physique. Il est issu du constat du service Accueil que plusieurs femmes avaient envie de se mettre en mouvement sans savoir comment le faire et du diagnostic des médecins de la nécessité d'activités physiques pour des femmes vivant de manière trop sédentaire. Il s'est développé avec l'énergie des participantes et a diversifié son offre au fil des années pour permettre à ces femmes issues principalement du quartier des Marolles de se réunir, de s'exprimer librement et de nouer des liens sociaux.

Les activités du groupe se sont ainsi diversifiées : atelier couture, groupe de cuisine, groupe de danse ou encore l'atelier « vivre son corps » qui propose de travailler sur les tensions et l'estime de soi à travers plusieurs techniques de relaxation. C'est également un espace convivial dans lequel ses membres peuvent se rencontrer et échanger. Le groupe est animé par un travailleur ou une travailleuse du social de l'Entr'Aide des Marolles.

Le Groupe Bien-Être s'ancre donc dès son origine dans une démarche de promotion de la santé pour et par les actrices concernées. Il s'agit d'une approche communautaire qui soutient leur pouvoir d'agir et leur participation à l'amélioration de leur propre santé.

+ Une présentation des différents groupes : https://entraide-marolles.be/activites/

Article sur le groupe : https://educationsante.be/lentraide-des-marolles-met-les-femmes-en-projet/

MÉMMMORISER

INITIATIVES

SESSIONS D'ÉCOUTE S.TOUR - PAROLE DE JEUNES

2 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE AMO Samarcande

TERRITOIRE CONCERNÉ Bruxelles

PÉRIODE Depuis 2008

S.tour est une activité à destination d'étudiants et étudiantes en travail social. Elle s'appuie sur l'écoute d'extraits sonores issus de l'émission-podcast *Carnet de route*, qui compile des interviews de jeunes placés en Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) souhaitant témoigner de leur parcours de vie.

L'objectif est de confronter les étudiants et étudiantes à des témoignages parfois difficiles, susceptibles de bousculer leurs valeurs ou leur manière de concevoir le monde. Après l'écoute, un temps d'échange leur permet d'explorer ensemble comment accueillir ces récits dans une posture de bienveillance et de non-jugement.

L'atelier invite ainsi à interroger les préjugés et stéréotypes que chacun et chacune peut entretenir. Il met aussi en évidence qu'il n'existe pas toujours de solution immédiate à chaque situation rencontrée. L'enjeu est d'amener les futurs travailleurs et travailleuses du social à se défaire d'une posture de « sauveur », où chaque problème appellerait une réponse directe, pour privilégier l'écoute, le respect du rythme de l'autre et le soutien adapté aux publics jeunes.

Ces moments de débat permettent également de prendre du recul, de se décentrer et de construire collectivement une réflexion sur le travail social.

Le projet contribue ainsi à questionner certaines postures professionnelles considérées comme paternalistes ou descendantes. Il encourage les futurs travailleurs et travailleuses du social à davantage prendre en compte le point de vue des personnes concernées, une compétence essentielle pour accompagner au mieux les groupes et les démarches communautaires.

Les épisodes de « carnet de route » : https://samarcondes.be/?page=rubrique&id_rubrique=48&lang=

MÉMMMORISER

INITIATIVES

" PLACE À NOS DROITS " : ACTION EXPÉRIMENTALE POUR FAIRE AUTREMENT DU TRAVAIL SOCIAL

4 minutes

PORTEUR(S) DE LA DÉMARCHE Picol ASBL

TERRITOIRE CONCERNÉ Laeken (Ville de Bruxelles)

PÉRIODE Depuis 2022

Picol ASBL (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken) est une association d'éducation permanente. Elle a été fondée dans les années 90 par un groupe d'associations citoyennes situées à Laeken. L'ASBL Picol pilote et anime la Coordination Sociale de Laeken (CSL). Celle-ci réalise plusieurs missions : réalisation d'un état des lieux du quartier (Le Plan Global de Revitalisation), organisation d'événements de quartier, accompagnement des travailleurs et travailleuses sociales et médico-sociales intégrant le quartier, visites d'ASBL. Elle organise également un dispositif partenarial nommé « Place à nos droits ».

Celui-ci est né dans un contexte post-Covid qui a mis à mal les droits sociaux des habitants et habitantes de Laeken. Beaucoup se retrouvent confrontés à une multitude d'interlocuteurs dispersés (mutuelles, services logement, commune, CPAS...), ce qui complexifie des démarches déjà lourdes. D'autres constats ont été posés par la CSL : perte de lien, manque d'espaces de rencontre et de confrontation, numérisation croissante du travail social, accueil parfois inadéquat et déshumanisant... Face à cela, la CSL a proposé d'organiser un moment rassemblant en un seul lieu l'ensemble du réseau local (travailleurs et travailleuses des institutions, des ASBL et des squats).

« Place à nos droits » consiste donc à investir une place publique (Place Bockstael) le temps d'une journée. On y installe un chapiteau ainsi que du mobilier. Les habitants et habitantes du quartier sont invités à prendre un café et à échanger sur les problèmes qu'ils et elles rencontrent. Les intervenants se réunissent ainsi autour de la personne concernée pour tenter d'apporter collectivement des solutions. Des travailleurs et travailleuses nommés « généralistes » ont pour

mission d'accueillir les personnes et d'assurer le lien avec les différents intervenants présents. L'action vise à sortir les services de leurs bureaux, à renverser la relation entre « public » et « travailleurs » et à expérimenter une autre manière de faire du social.

Au-delà de l'accompagnement individuel, « Place à nos droits » est un moment de vie communautaire pour le quartier. C'est un espace convivial où sont proposées boissons chaudes et nourriture, et où des actions collectives sont organisées pour remettre du débat au cœur de l'espace public. À partir des réalités vécues, nous tentons ensemble d'analyser les causes structurelles des situations qui découlent des manquements des politiques sociales. À partir des rencontres que permet cette démarche, de nouvelles initiatives portées par les habitants et habitantes peuvent également émerger.

Picol ASBL encourage d'autres associations et coordinations sociales à s'emparer de la démarche et de l'adapter à leurs moyens et aux besoins des habitants et habitantes de leur quartier. Des projets similaires se sont tenus dans d'autres communes et quartiers de la Région bruxelloise (Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Quartier Nord de la Ville de Bruxelles).

+ Présentation de la première édition (juin 2022) : https://picol.be/Place-a-nos-droits

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

ENJEUX

QUELS SONT LES PUBLICS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ? .....

COMMENT MOBILISER LES PERSONNES CONCERNÉES À L'ACTION COMMUNAUTAIRE ? .....

COMMENT S'ORGANISER TOUT EN ÉTANT OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE ? .....

COMMENT MAINTENIR DES DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES DANS LA DURÉE ? .....

COMMENT RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNÉES ? .....

COMMENT INTERPELLER LES POLITIQUES ? .....

COMMENT ÉVITER L'INSTRUMENTALISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ? .....

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COMMUNAUTAIRES : QUELLES POSTURES ADOPTER ? .....

ENJEUX

QUELS SONT LES PUBLICS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ?

7 minutes

L'action communautaire, comme son nom l'indique, s'appuie sur la mobilisation de personnes appartenant à des **communautés**. Ce sont des groupes sociaux dont les membres partagent certaines caractéristiques qui donnent sens à ce qu'ils agissent ensemble. Les communautés peuvent ainsi se constituer autour d'**intérêts, de problèmes ou de vulnérabilités en commun** ; autour d'une **même appartenance territoriale** ou encore autour d'une **identité partagée**. Une communauté peut combiner plusieurs de ces manières de faire commun.

Un autre terme pour désigner les communautés est celui de **public**. Par public, on entend des personnes qui se rassemblent autour d'un intérêt ou d'un problème commun par lequel elles se sentent concernées. Cela leur permet de se forger une identité commune, de s'exprimer et d'agir collectivement. Un public est considéré comme tel à partir du moment où il dépasse la sphère privée et interagit publiquement avec d'autres groupes.

Cette définition des publics s'écarte ainsi de celle habituellement utilisée dans les secteurs du social et de la santé. Dans ces derniers, les publics désignent des catégories figées qui sont définies en amont par les politiques publiques, les organisations et les travailleurs et travailleuses qui assurent leur accompagnement.

ENTRE IDENTITÉS ASSIGNÉES ET IDENTITÉS CHOISIES

Les publics sont parfois définis de l'extérieur. Or, cette assignation identitaire entre en tension avec deux aspects importants de l'action communautaire. Le premier est que l'action communautaire cherche à prendre les personnes dans leur globalité, tout en ciblant avec elles les problématiques sur lesquelles elles souhaitent agir en priorité. Le deuxième est qu'elle cherche à partir des besoins et attentes des personnes.

Une autre façon de définir les publics de l'action communautaire est de leur laisser des marges de manœuvre pour le faire eux-mêmes. Bien que les organisations à l'initiative des démarches puissent viser un public prédéterminé, elles peuvent laisser la possibilité aux personnes de coconstruire la manière de se définir. Par exemple, on peut aller vers une personne sans-abri

sans nécessairement partir du principe qu'elle recherche en priorité un logement. Il faut alors prendre le temps d'écouter la personne sur ses besoins et ses envies. Ce sont les possibilités des personnes de cibler ensemble les problématiques communes sur lesquelles elles souhaitent agir qui contribuent à constituer leur identité ; celle-ci étant vouée à évoluer.

DIFFÉRENTS TERMES POUR DÉFINIR LES PUBLICS

En même temps, il existe une série de termes génériques qui peuvent être mobilisés pour aider à caractériser les publics. Ces termes peuvent être mobilisés par les personnes appartenant à ces publics ou par les organisations et professionnels qui souhaitent collaborer avec elles.

Le terme de **personne vulnérable, ou personne en situation de vulnérabilité**, est souvent choisi pour sa dimension large et plurielle, tout en se voulant non-stigmatisant. Il peut correspondre aux personnes rencontrant des difficultés à accéder à leurs droits économiques et sociaux. Il peut aussi désigner des personnes éloignées « du système », c'est-à-dire qui n'ont pas accès à des sources de revenu considérées comme légitimes ou étant isolées socialement.

Ces publics peuvent aussi être décrits comme étant composés de **personnes en situation de précarité**, qui font face à des difficultés financières et matérielles. Le terme de **minorité** est parfois utilisé pour désigner des populations qui font face à des discriminations spécifiques : discrimination de classe, de genre, de race, d'orientation et d'identité sexuelle, etc.

Le terme d'**habitant ou habitante**, permet de cibler les personnes en fonction de leur lieu de vie. Elles sont alors définies par le fait d'occuper un espace, un territoire. Il peut cependant être parfois stigmatisant quand on assigne cette identité à un lieu de vie lui-même marginalisé. C'est le cas par exemple des quartiers populaires, auxquels on peut associer des représentations négatives.

D'autres termes plus généraux sont aussi utilisés. Les termes de **participant ou participante**, de **membre**, voire parfois de **militant ou militante** servent à désigner les personnes qui sont déjà impliquées dans des actions communautaires.

Lorsque les organisations menant de l'action communautaire disposent déjà de personnes fréquentant leurs autres services, elles peuvent utiliser le terme d'**usager ou usagère**. Celui-ci peut être perçu de manière neutre, mais parfois être vu de manière négative, dans le cas où des préjugés sont associés à l'utilisation de ce service, mais également car il contient une connotation passive, voire consumériste.

Finalement, le terme de **citoyen ou citoyenne** se veut plus englobant et aborde une dimension positive, puisqu'il renvoie au fait de posséder des droits civiques, politiques et sociaux. Néanmoins, une partie des personnes peuvent se sentir exclues de cette définition, en particulier celles ne disposant pas d'un droit de séjour.

Pour ces différentes raisons, le secteur de la **promotion de la santé** fait le choix d'utiliser le terme de **HUC+**[1] qui renvoie aux habitants et habitantes, usagers et usagères, citoyens et citoyennes et tout autre personne qui ne se retrouverait pas représentée par ces termes.

Quelle que soit la manière de définir les publics, ce processus peut conduire à une distinction entre eux et les professionnels qui les accompagnent. Cette séparation entre participants et participantes et professionnels et professionnelles rend compte de différences de rôle, de statut et de reconnaissance au sein des actions communautaires. Cela invite à questionner les rôles de chacun et chacune dans les processus communautaires ainsi que la posture professionnelle.

Bourmeau, S. (animateur)(2020), John Dewey et ses publics (n°2/5) [Épisode de Podcast audio], dans *Avoir raison... avec John Dewey*, France Culture, URL : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/john-dewey-et-ses-publics-5020771

Dewey, J. (2003) , *Le public et ses problèmes*, trad. et introd. J. Zask, Pau : Farrago / Léo Scheer.

Zask, J. (2008), « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, mis en ligne le 01 décembre 2010. URL : http://journals.openedition.org/traces/753

1 Voir la fiche Approches « Démarche communautaire en santé »

MÉMMMORISER

ENJEUX

COMMENT MOBILISER LES PERSONNES CONCERNÉES À L'ACTION COMMUNAUTAIRE ?

9 minutes

Les démarches communautaires supposent que les personnes se rassemblent, se mobilisent. C'est en participant à ces espaces que les personnes construisent ou valident leur appartenance à un groupe[1], échangent autour des problèmes qui les concernent et enfin agissent ensemble pour transformer leur environnement.

LES OBSTACLES À LA MOBILISATION

Pourtant, il est parfois difficile de mobiliser des personnes à des actions communautaires. Ces obstacles sont de deux ordres. Il existe des **freins psychologiques** qui prennent la forme de sentiments négatifs. Il y a aussi des **freins matériels** ; les personnes ne disposent pas des ressources suffisantes pour leur permettre de s'engager durablement. Tous ces obstacles sont le produit de la société dans laquelle nous vivons, qui affectent plus fortement les personnes en situation de vulnérabilité et de précarité.

Des sentiments négatifs peuvent ainsi être source de démobilisation :

- **Le fatalisme**. L'impression que rien ne peut changer. Agir ne sert à rien, car cela n'aurait alors aucun effet sur le réel.
- **L'impuissance**. C'est la sensation que l'on n'a pas le pouvoir soi-même de provoquer un changement.
- **L'apathie**. La sensation que plus rien ne nous affecte positivement comme négativement. Si plus rien n'a de sens, alors cela ne sert à rien d'agir.
- **L'isolement**. Le fait de ne pas être connecté aux autres, d'avoir l'impression d'être seul et de ne pas appartenir à une communauté.
- **La honte**. Avoir l'impression qu'on est responsable de sa situation.

1 Voir la fiche Enjeux « Quels sont les publics de l'action communautaire ? »

- **La peur**. La crainte qu'il nous arrive quelque chose de négatif si l'on se met à agir contre un problème. C'est aussi la peur de l'engagement, qui est lié à la crainte qu'on nous en demande trop.

Ces sentiments sont induits par notre environnement social et politique. Ils sont ainsi produits par notre système politique où le pouvoir de décision est délégué à une minorité, par les différentes discriminations et oppressions qui affectent certains groupes ou encore par les discours individualisant et méritocratiques dominants.

Concernant les **freins matériels et sociaux**, ceux-ci sont nombreux. Le manque d'adaptation des espaces et des collectifs, les contraintes de temps et de ressources causées par la précarité et les discriminations sont autant de facteurs qu'il faut également prendre en compte dans l'action communautaire. Il faut penser ces freins non en termes de handicaps et de manquements mais plutôt comme des faiblesses de notre environnement, qui n'est pas suffisamment adapté pour permettre la participation de toutes et tous.

FAVORISER LA PARTICIPATION

Comment faire face à ce cadre démobilisateur quand on souhaite faire de l'action communautaire ? Plusieurs des initiatives et des approches présentées lors de cette journée proposent des pistes à ce sujet.

Aller à la rencontre des gens. Il ne faut pas nécessairement s'attendre à ce que les personnes viennent d'elles-mêmes à une action communautaire, même si elles peuvent se sentir concernées. Le porte-à-porte est souvent utilisé pour rencontrer les personnes là où elles vivent. Mais on peut également aller dans les différents lieux qu'elles fréquentent au quotidien.

Partir de là où ils sont. Cela suppose de partir d'une écoute ouverte et engagée afin de saisir ce qui les préoccupe, et de mieux les connaître. Cela peut passer notamment par la réalisation d'un diagnostic communautaire[2]. En fonction de l'état d'avancement de la démarche communautaire – si l'on a déjà défini le problème sur lequel on souhaite agir – on peut viser des personnes ayant un profil plus spécifique.

Laisser la porte ouverte (dans les deux sens). Il faut que l'accès à une action communautaire soit facilité au maximum. C'est notamment l'intérêt d'offrir des espaces qui servent de « sas » où les personnes peuvent voir en quoi consiste l'action communautaire sans nécessairement devoir s'engager entièrement. C'est aussi montrer qu'il est possible de se désengager facilement si on le souhaite. Il faut aussi donner les possibilités pour que chacun puisse participer à hauteur de l'engagement qu'il souhaite, ou peut, donner.

Éviter le piège de l'injonction participative. On ne peut pas attendre des personnes impliquées d'être toujours présentes aux actions et rencontres. Il revient à chaque personne de rendre compte elle-même de son besoin ou non de contribuer. Cet engagement peut fluctuer au

2 Voir la fiche Initiatives « Le Méridien : Une démarche de diagnostic communautaire à Saint-Josse »

cours du temps. Par ailleurs, il arrive que des personnes soient contraintes de participer à des activités communautaires. Cela peut concerner des personnes qui sont inscrites dans un parcours d'intégration ou de réinsertion sociale. Néanmoins, cela va à l'encontre des pratiques communautaires qui mettent l'accent sur l'émancipation des individus. Ils et elles doivent donc pouvoir avoir le choix de participer ou non à une activité communautaire et doivent aussi être libres de partir à tout moment.

Favoriser l'accessibilité. Cela suppose de repérer tous les freins matériels qui pourraient limiter l'accès des actions communautaires à certaines personnes. Il faut ainsi mener une réflexion sur les horaires des rencontres mais également sur les manières de communiquer ou bien encore sur les services que l'on peut mettre en place pour aider certaines personnes. Dans le cas par exemple d'une initiative des Pissenlits ASBL[3], toutes les activités sont organisées conjointement en langue des signes pour permettre à des personnes sourdes de participer. On peut aussi faciliter la participation de mères seules en envisageant des systèmes de garderie ou en leur permettant de venir avec leurs enfants. Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres d'adaptations possibles. Tout dépend du public que l'on souhaite mobiliser.

Créer du lien entre les personnes. Si elles se sentent isolées, il faut pouvoir leur faire rencontrer d'autres personnes qui vivent les mêmes situations ou avec qui elles peuvent échanger. Le lien social est considéré comme le moteur de l'action communautaire même s'il n'en est pas l'objectif final. De plus, cela aide les personnes à se constituer une identité collective positive afin de remplacer la honte par la fierté. Il est en effet difficile de se mobiliser collectivement autour d'identités négatives auxquelles on ne souhaite pas être associé.

Créer des lieux qui leur ressemblent. Les personnes ne souhaitent pas aller dans un groupe ou entrer dans un espace duquel elles se sentent étrangères. Cela se joue souvent dans des détails : l'aménagement du lieu, son fonctionnement ou encore la manière dont il est initialement présenté.

Valoriser leur participation. Il faut leur donner le sentiment que leur participation est reconnue. Cela peut être aussi simple que leur offrir un accueil chaleureux, à boire et à manger. On peut également envisager de rémunérer les personnes pour leur participation, même si le débat sur la question reste ouvert.

Leur donner des perspectives de changement. C'est montrer que leur engagement peut produire des effets sur leur existence et celles de leurs proches. Cela consiste également à leur donner confiance dans leur capacité à transformer leur environnement. Mais ces changements doivent être concrets et atteignables. Il convient mieux de commencer avec des perspectives de transformation réduites avant de viser des changements plus importants[4].

3 Voir la fiche Initiatives « Journal intime d'un groupe de femmes : Une mise en œuvre d'une démarche communautaire en santé »

4 Voir la fiche Approches « Le Community Organizing »

MÉMMMORISER

ENJEUX

COMMENT S'ORGANISER TOUT EN ÉTANT OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE ?

6,5 minutes

Les groupes et les lieux communautaires visent un équilibre difficile à atteindre : rester ouverts au plus grand nombre tout en assurant une organisation à la fois démocratique et fonctionnelle. L'ouverture et l'inclusion sont deux processus difficiles à combiner, car plus on est accessible et plus il est difficile de s'organiser collectivement, en raison du nombre et des différences entre les participants et participantes. Nous abordons les défis liés à une telle organisation et explorons quelques pistes pour tenter d'assurer un fonctionnement ouvert et inclusif.

LES DÉFIS DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Comment s'assurer que chacun puisse participer ? Certains membres peuvent faire face à des contraintes qui limitent leur possibilité de participer à l'action communautaire[1]. Ces contraintes peuvent notamment limiter leur disponibilité horaire ou mentale. Si l'action communautaire cherche à développer la participation des personnes qui s'engagent le moins, il a tendance à attirer en premier lieu celles et ceux qui ont l'habitude de se mobiliser.

Les groupes doivent-ils être mixtes ou non-mixtes ? La non-mixité implique de limiter les espaces communautaires à un public restreint qui subit une forme de discrimination ou d'oppression systémique. Cela lui permet de s'organiser tout en ne subissant pas de pressions extérieures. Mais dans ce cas-là, l'accès à l'action communautaire peut être restreint à un nombre limité de personnes. À l'opposé, la mixité encourage la rencontre et la collaboration entre des personnes appartenant à des publics différents. En même temps, cette ouverture peut créer des déséquilibres entre participants et participantes qui reproduisent alors des formes de domination présentes à l'extérieur. Paradoxalement, des lieux mixtes peuvent être moins ouverts, puisque certaines personnes ne souhaitent pas y accéder par peur d'y être à nouveau minorisées.

1 Voir la fiche Enjeux « Comment mobiliser les personnes concernées à l'action communautaire ? »

Comment définir les bases communes pour fonctionner ensemble ? Un espace communautaire doit se doter de règles ou de balises de fonctionnement pour s'assurer que l'ensemble des membres puissent agir ensemble. Ces membres doivent également partager un certain nombre de valeurs fondamentales qui guident ainsi leur action. Mais ils et elles doivent éviter d'obtenir une organisation trop figée au risque de ne pas pouvoir l'adapter quand elle ne correspond plus aux besoins du groupe. C'est d'autant plus nécessaire que le groupe est amené à changer en raison des arrivées et des départs de ses membres.

Comment assurer une communication fiable et fluide entre les membres ? La communication est centrale pour assurer le bon fonctionnement d'un groupe communautaire. C'est ce qui permet *in fine* aux membres d'un collectif de se maintenir dans la durée. Or, les modes de communication privilégiés varient fortement en fonction des publics et des personnes. Certains sont adaptés à un plus large public mais leur usage peut aussi varier.

QUELQUES PISTES POUR GARANTIR UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE

Faire des espaces communautaires pas uniquement des lieux de réunion, mais également des lieux de vie. Ils permettent ainsi de se rencontrer, de se poser, de mener des actions. Les publics peuvent ainsi s'approprier ces espaces. Les lieux communautaires peuvent être fixes (un bâtiment, une salle) mais également mobiles ou encore situés dans l'espace public. Ils doivent en tout cas s'adapter aux publics même si leur disposition est souvent liée à des considérations matérielles.

Avoir des « *safe spaces* » mais aussi des « *brave spaces* ». Les *safe spaces* sont des espaces destinés à un public non-mixte afin d'assurer que ses membres puissent s'exprimer et s'organiser librement. Mais on peut également envisager des *brave spaces* qui permettent aux personnes de se confronter à des difficultés et d'apprendre les unes des autres de manière contrôlée. Ceci leur permet par la suite d'aller se confronter à l'adversité, afin de revendiquer et défendre leurs droits.

Mettre en place des modalités d'organisation collective propres aux groupes et lieux communautaires. Ceci peut prendre la forme d'une charte ou d'un règlement. Ces outils permettent d'instaurer un climat de confiance et de réguler les usages de ces espaces. Ils doivent être établis collectivement par les membres et s'adapter aux évolutions du groupe.

Assurer des moyens de communication adaptés aux membres. Certains modes de communication à distance peuvent être utilisés par un large public. C'est le cas des communications par messagerie instantanée (de type WhatsApp) qui est mobilisée par des groupes communautaires très diversifiés. D'autres modes de communication sont davantage adaptés à des types de publics spécifiques. Par exemple, les réseaux sociaux utilisés varient grandement en fonction de l'âge des personnes.

Chaque groupe communautaire est différent et a donc besoin de modalités d'organisation qui lui sont adaptées. S'il est possible de prévoir un certain nombre d'éléments en amont, une grande partie d'entre eux se conçoivent dans le courant de l'action. Rester à l'écoute des membres mais également de celles et ceux qui ne peuvent pas participer est essentiel pour développer une démarche communautaire à la fois ouverte, inclusive, démocratique et transformative.

MÉMMMORISER

MÉMMMORISER

ENJEUX

COMMENT MAINTENIR DES DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES DANS LA DURÉE ?

8 minutes

Les démarches communautaires se conçoivent sur le long terme. Elles mettent généralement du temps à produire des changements structurels. De plus, elles mettent l'accent autant sur ses résultats que sur le processus pour y parvenir. Ainsi, la formation de groupes[1] et le renforcement du pouvoir d'agir des membres[2] sont des éléments centraux de l'action communautaire.

DES OBSTACLES À UNE APPROCHE LONG TERME

Plusieurs éléments font obstacle au maintien de démarches communautaires dans la durée. Ils sont pour la plupart la résultante d'une institutionnalisation de l'action communautaire et de la manière dont elle est ainsi intégrée au système d'intervention sanitaire et social.

L'action communautaire est souvent portée par des organisations associatives qui dépendent de financements publics. Or, elles font souvent face à des **incertitudes budgétaires**. Ceci entraîne une présence irrégulière des intervenants et intervenantes communautaires sur le terrain et donc à des actions communautaires qui s'arrêtent parfois brutalement.

La **logique de financement par projets** limite les démarches communautaires à des actions très circonscrites dans le temps. Les initiateurs et initiatrices doivent définir en amont les objectifs de la démarche, ce qui peut limiter son adaptation aux besoins changeants des publics. Ceci peut aussi être un outil pour instrumentaliser l'action communautaire au profit des pouvoirs publics[3].

Quand l'action communautaire repose sur des individualités, que ce soient des intervenants et intervenantes ou des personnes issues de la communauté, leur désengagement peut affecter la continuité des démarches dans lesquelles ils et elles sont investis.

1 Voir la fiche Enjeux « Comment mobiliser les personnes concernées à l'action communautaire ? »
2 Voir la fiche Approches « Le développement du pouvoir d'agir » et fiche Enjeux « Comment renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées ? »
3 Voir la fiche Enjeux « Comment éviter l'instrumentalisation de l'action communautaire ? »

Les personnes concernées font parfois preuve d'**incompréhensions sur les objectifs de l'action communautaire**. Elles l'assimilent à des formes classiques de travail social « de guichet » où la mission de l'intervenant ou de l'intervenante est d'apporter une solution directe à leurs problèmes. Or, le communautaire se fonde sur une logique d'organisation collective qui en est très éloignée. Ces incompréhensions peuvent entraîner une perte de confiance des personnes concernées envers les intervenants et intervenantes communautaires.

La difficulté de renouveler les membres des groupes peut causer à terme un essoufflement des actions communautaires. La mobilisation est un processus continu qui nécessite d'y consacrer du temps et de l'énergie.

Enfin, le **besoin d'agir face à des situations d'urgence** pourrait nuire à l'investissement dans l'action communautaire qui envisage plutôt des changements durables qui mettent du temps à être mis en place.

CULTIVER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Face à ces obstacles, plusieurs pistes sont envisageables. Elles se fondent sur une logique collaborative et compréhensive qui met l'accent sur les spécificités de l'action communautaire par rapport à d'autres formes d'intervention.

Mener un travail de plaidoyer afin d'obtenir des financements publics suffisants et pérennes à destination de l'action communautaire. Les organisations peuvent aussi explorer d'autres pistes de financement pour ne pas dépendre entièrement des pouvoirs publics.

Être à l'écoute des personnes concernées pour que les espaces communautaires répondent à leurs besoins et attentes. Sinon elles risquent de rapidement les déserter.

En même temps, il faut **assurer une complémentarité entre l'action communautaire et les autres formes d'intervention**. Cela nécessite de la dissocier afin de rendre compte de ses spécificités tout en assurant le lien pour faciliter l'accès des personnes concernées aux services dont elles ont besoin. Ceci contribue ainsi à renforcer la confiance qu'elles accordent aux démarches communautaires.

Cela va de pair avec un **travail de sensibilisation sur les spécificités de l'action communautaire**. Les intervenants et intervenantes communautaires doivent adopter une posture[4] qui se distingue des autres professionnels du social et du médico-social.

Il faut chercher à **créer des alliances avec d'autres organisations et collectifs** présents dans son territoire d'action. Ces partenariats favorisent l'accès à de nouveaux moyens, permettent de former des dynamiques collectives et ainsi d'obtenir plus facilement des changements concrets. Ceci renforce la motivation des personnes impliquées et donc leur engagement sur le long terme.

4 Voir la fiche Enjeux « Travailleurs et travailleuses communautaire : quelles postures adopter ? »

Malgré tout, il arrive que les membres de l'action communautaire se démobilisent. Il faut alors **accepter d'être parfois peu nombreux et de fonctionner différemment**. Il est alors essentiel de maintenir les activités même s'il y a peu de participants et participantes ; tout en réfléchissant aux manières de les adapter pour qu'elles répondent davantage aux attentes des publics visés.

Avoir des objectifs et des perspectives d'action ; sans les imposer. Une initiative communautaire peut s'essouffler faute de perspectives claires. Les participants et participantes ont l'impression de tourner en rond et se démotivent. Un intervenant, une intervenante ou un membre du groupe peut ainsi suggérer une direction à prendre. Il ou elle s'appuie pour cela sur les envies et besoins des membres du groupe.

Mais il faut parfois **prendre le temps**. Vouloir aller trop vite peut mettre les personnes les plus vulnérables sur le côté. Faire une pause dans l'action, mener de temps en temps des activités occupationnelles, permet d'offrir un temps de respiration aux participants et participantes. Le communautaire doit être aussi un espace ressourçant et créateur de liens.

Les situations d'urgence peuvent quant à elle **favoriser l'émergence de dynamiques communautaires**. Face à un danger commun et immédiat, les personnes concernées sont davantage amenées à s'organiser collectivement. Ces épisodes d'urgence peuvent servir de fondement à des initiatives communautaires sur le long terme.

Les démarches communautaires demandent sans cesse d'être renouvelées pour perdurer. Mais si l'on souhaite qu'elles continuent le plus longtemps possible, il faut également accepter leur inévitable disparition. Certaines initiatives n'ont plus raison d'être, car elles ont atteint leurs objectifs ou que les besoins de ses membres ont changé. D'autres s'essoufflent et disparaissent lentement. Finalement, de nouvelles initiatives apparaissent en s'inspirant de précédentes expériences ou en se construisant sur de nouvelles bases.

MÉMMMORISER

ENJEUX

COMMENT RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNÉES ?

8 minutes

Un enjeu majeur de l'action communautaire est celui du développement du pouvoir d'agir[1] des participants et participantes. C'est un objectif en soi mais aussi un moyen pour engager des processus de transformation sociale.

Les publics de l'action communautaire[2] connaissent une ou plusieurs situations de vulnérabilités qui sont un frein au développement de leur pouvoir d'agir. Mais cela en fait justement un outil pertinent pour leur permettre de lutter contre les formes d'oppression et de discrimination dont ils font l'objet.

LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR EN ACTION COMMUNAUTAIRE

Quelques questions se posent préalablement à la mise en œuvre d'une démarche de développement du pouvoir d'agir.

Comment éviter les approches descendantes ? Quand l'action communautaire est portée par des organisations du social ou du médico-social, elle s'inscrit dans des secteurs d'activité dominés par des dispositifs qui imposent leur fonctionnement à leurs usagers et usagères. Les démarches communautaires cherchent justement à inverser ce rapport entre professionnels et publics en donnant à ces derniers les moyens de s'approprier les dispositifs existants.

Qu'est-ce que l'autonomie ? On peut considérer le développement du pouvoir d'agir comme un moyen de renforcer l'autonomie des personnes. Mais comme l'*empowerment*[3], l'autonomie est un concept « fourre-tout » qui possède plusieurs définitions dont certaines s'opposent radicalement. Dans le cas de l'action communautaire, l'autonomie possède deux dimensions centrales. Tout d'abord, elle consiste à développer la capacité des personnes à agir collectivement, à s'entraider. Ensuite, elle correspond à leur capacité d'exprimer et de faire des choix, et donc de s'affirmer individuellement et collectivement en dehors de tout pouvoir

1 Voir la fiche Approches « Le développement du pouvoir d'agir »
2 Voir la fiche Enjeux « Quels sont les publics de l'action communautaire ? »
3 Voir la fiche Approches « Action Communautaire : des principes communs »

de tutelle. Mais elle ne signifie pas que les personnes doivent savoir se débrouiller par elles-mêmes, d'autant plus quand elles vivent des situations de vulnérabilité et de discrimination.

Quelle place donner à la parole des personnes concernées ? L'action communautaire met l'accent sur la nécessité de partir des besoins et des intérêts des personnes concernées. Ceci passe par une écoute attentive et engagée de la part des intervenants et intervenantes communautaires[4]. Cette parole doit ensuite se traduire en levier d'action. Mais ces intervenants et intervenantes doivent se prémunir de toute forme d'instrumentalisation[5] de cette parole ou encore d'adresser des injonctions aux participants et participantes.

S'ADAPTER AUX BESOINS ET ATTENTES DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Face à ces questions, quelques pistes d'action sont explorées. Celles-ci approfondissent les principes de l'approche par le développement du pouvoir d'agir[6] et sont dépendantes des postures adoptées par les intervenants et intervenantes communautaires[7].

Créer un climat de confiance au sein du groupe communautaire ; entre les membres du groupe, entre les membres et les intervenants et intervenantes communautaires, mais également de la part des intervenants et intervenantes vis-à-vis des membres. On pourrait même étendre ce principe au développement de la confiance en soi, c'est-à-dire des participants et participantes envers leurs propres capacités. Cette confiance ne se décrète pas mais se construit. Cela passe par des principes d'organisation collective[8] mais également par le respect des éléments cités ci-dessous.

Instaurer une relation horizontale entre intervenants et intervenantes et membres. Bien que l'intervenant ou l'intervenante joue un rôle d'animation, il ou elle doit faire attention de ne pas imposer ses visions et manières de faire aux participants et participantes. Il ou elle est au service du groupe et non l'inverse.

Cela suppose de **considérer les personnes comme des experts ou expertes de leur vécu**, qui sont capables de définir leurs besoins et qui possèdent des compétences et des savoirs utiles pour elles-mêmes et le groupe. C'est à l'intervenant ou l'intervenante, mais aussi aux autres participants et participantes, de s'assurer que tout le monde puisse exprimer son propre point de vue. L'intervenant ou l'intervenante ne doit pas se placer en posture de « sachant », qui sait mieux que les participants et participantes ce qui est bon pour eux et elles.

4 Voir la fiche Enjeux « Travailleurs et travailleuses communautaires : quelles postures adopter ? »
5 Voir la fiche Enjeux « Comment éviter l'instrumentalisation de l'action communautaire ? »
6 Voir la fiche Approches « Le développement du pouvoir d'agir »
7 Voir la fiche Enjeux « Travailleurs et travailleuses communautaires : quelles postures adopter ? »
8 Voir la fiche Enjeux « Comment s'organiser tout en étant ouvert au plus grand nombre ? »

Néanmoins, l'intervenant ou l'intervenante doit savoir **repérer les situations de vulnérabilité propres à chaque participant et participante** afin de les accompagner dans le développement de nouvelles compétences qui peuvent leur servir dans l'action. La démarche communautaire, même si elle est essentiellement collective, passe aussi par une attention particulière à chaque individu.

Il ou elle doit aussi **amener les participants et participantes à prendre conscience de leurs droits**. Partir des besoins des personnes suppose de ne pas juste les écouter, mais également de rendre compte des contraintes qui limitent leur capacité à revendiquer. Ce travail de conscientisation se réalise collectivement.

En effet, le développement du pouvoir d'agir suppose le **passage d'une parole individuelle à une parole collective**. Les personnes doivent tout d'abord disposer d'un espace dans lequel elles peuvent s'exprimer auprès des autres. À travers l'échange et la réflexion, les membres d'un groupe communautaire peuvent construire une compréhension commune des problèmes rencontrés.

Chaque initiative développe ses propres outils d'animation. Ceux-ci doivent être adaptés aux situations et aux personnes concernées. Attention toutefois, les personnes peuvent se méfier de certaines approches qu'elles associent à d'autres formes d'intervention (policières, psychologiques, sociales) auxquelles elles n'accordent pas leur confiance.

Finalement, il faut **laisser le plus de marges d'autonomie au groupe** que ce soit dans les discussions et dans les actions choisies. Un intervenant ou une intervenante communautaire doit donc trouver le juste équilibre entre implication et distance afin de laisser la main aux participants et participantes. Le renforcement de cette autonomie passe aussi par le fait d'aider le groupe communautaire à constituer un réseau social et des capacités d'auto-organisation.

Le développement du pouvoir d'agir est un processus long qui suppose d'être adapté à chaque situation et qui est amené à évoluer en fonction des changements propres à chaque groupe. Il est au fondement de toute démarche communautaire et doit donc être au cœur des attentions des intervenants et intervenantes.

MÉMMMORISER

ENJEUX

COMMENT INTERPELLER LES POLITIQUES ?

6,5 minutes

L'un des objectifs de l'action communautaire est de produire du changement social. Elle vise en effet à résoudre des situations de vulnérabilité ou de discrimination dans une perspective de justice sociale et de défense des droits sociaux. Pour cela, elle doit composer avec les autorités politiques présentes à différents niveaux de pouvoir. Ces autorités disposent de moyens d'action afin d'engager des changements structurels qui ont des effets concrets sur la vie des personnes et des communautés.

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES DE RAPPORT AU POLITIQUE

Les démarches communautaires interagissent de plusieurs manières avec le pouvoir politique. Il en existe trois principales, fondées sur des principes différents : l'autogestion, la contestation et la collaboration. Dans les faits, les initiatives communautaires s'appuient généralement sur une combinaison de ces stratégies pour agir politiquement. Le choix des modalités d'action peut également varier en fonction des situations.

L'autogestion s'appuie sur l'idée qu'il ne faut pas nécessairement attendre des pouvoirs publics qu'ils résolvent les problèmes rencontrés et qu'il est parfois préférable d'agir soi-même. L'autogestion permet de passer à l'action sans devoir attendre des changements venant d'ailleurs. Elle contribue à renforcer les capacités d'organisation des publics concernés et permet de développer des alternatives à la gestion par les pouvoirs publics et le marché. En contrepartie, l'autogestion peut avoir du mal à produire des changements structurels puisqu'elle ne modifie pas le fonctionnement des institutions dominantes. Elle peut aussi faire l'objet de répression ou de récupération politique.

La contestation se fonde sur le principe que nous sommes dans une société construite sur des rapports antagonistes. Cela signifie que les publics de l'action communautaire et les pouvoirs publics ont des intérêts divergents. Pourtant ces derniers détiennent le monopole du pouvoir politique. Pour les faire agir, il faut donc établir un rapport de force en sa faveur. Celui-ci se construit par la mobilisation, l'interpellation et la visibilisation des problèmes. Par ces moyens, les initiatives communautaires peuvent mettre la pression sur les autorités politiques pour

qu'elles agissent en leur sens ou soient prêtes à négocier. Mais la contestation a des limites. Tout d'abord, elle nécessite un engagement important qui n'est pas toujours couronné de succès. En cas d'échec, ceci peut avoir un effet démobilisateur. Ensuite, il peut être difficile pour des personnes en situation de vulnérabilité d'être dans une logique conflictuelle dans la mesure où elles sont déjà amenées à lutter au quotidien pour assurer leur existence. Finalement, les organisations qui soutiennent des démarches communautaires peuvent se retrouver dans une situation ambivalente avec les pouvoirs publics puisqu'elles dépendent souvent d'eux pour leur financement[1].

La collaboration repose sur la vision qu'il est possible de travailler avec les pouvoirs publics, puisqu'ils cherchent tout autant à résoudre les problèmes rencontrés par leurs concitoyens et concitoyennes. Mais la politique constitue un monde à part qui dispose de ses propres logiques et de son propre vocabulaire. Pour produire du changement, il faut donc apprendre à maîtriser ces codes. L'objectif est alors de convaincre les autorités politiques du bien-fondé des solutions que l'on porte. Ceci s'appuie sur des stratégies de « lobbying », de concertation et de plaidoyer. Ce travail de collaboration peut être mené directement par des membres d'initiatives communautaires, qui doivent alors se former à la participation politique. Mais ils et elles peuvent également s'appuyer sur des alliés qui disposent déjà des connaissances et moyens pour intervenir auprès des représentants et représentantes politiques. On peut également chercher des alliés au sein mêmes de ces représentants et représentantes. Néanmoins, cette stratégie a des limites. En effet, il faut déjà être capable de trouver des acteurs politiques qui partagent et souhaitent défendre nos points de vue. De plus, les rapports de collaboration avec les politiques sont rarement égaux puisqu'ils détiennent à eux seuls le pouvoir de décision. On dépend donc de leur bonne volonté. Enfin, la politique constituant un monde à part, les personnes qui s'y engagent portent le risque de se dissocier des causes défendues par les actions communautaires dans lesquelles elles sont initialement engagées. Cela peut tout du moins créer une distinction entre celles et ceux qui sont impliqués auprès des politiques et celles et ceux qui ne le sont pas.

La gestion publique a beaucoup changé au cours des dernières décennies. Les organisations intermédiaires sont moins prises en compte et les représentants et représentantes politiques semblent camper davantage sur leurs positions. Dans ce contexte, cela vaut-il encore la peine de se mobiliser collectivement ? Si la situation actuelle peut être source de démotivation, voire de fatalisme, il est justement plus important encore de s'organiser pour changer le monde qui nous entoure. Bien que chaque action ne puisse être victorieuse, c'est la persévérance qui est le moteur du changement. C'est en tout cas le sillon que l'action communautaire cherche à creuser.

1 Voir la fiche Enjeux « Comment éviter l'instrumentalisation de l'action communautaire ? »

ENJEUX

COMMENT ÉVITER L'INSTRUMENTALISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ?

6,5 minutes

En Belgique, les pouvoirs publics reconnaissent l'action communautaire comme une forme d'intervention légitime, au même titre que d'autres démarches sociales et de santé. Une partie de celle-ci dispose de financements publics ainsi que d'un cadre légal qui l'inscrit dans les secteurs de l'intervention sociale et médico-sociale.

ENTRE RECONNAISSANCE ET INSTRUMENTALISATION

Cette institutionnalisation de l'action communautaire lui offre plusieurs avantages. Cette dernière dispose en effet de moyens financiers relativement stables ainsi que d'un support organisationnel pour se déployer. Elle est aussi plus facilement prise en compte par les pouvoirs publics.

Mais cela a aussi des inconvénients. Tout d'abord, ces financements ne sont pas toujours structurels. Certains sont renouvelés sur une base annuelle tandis que d'autres existent sous la forme d'appels à projets. Dans ce cas de figure, les démarches communautaires sont davantage dépendantes des priorités politiques du moment et sont moins libres dans leurs choix d'action. Ceci a aussi des effets sur leur maintien dans le temps[1].

Les pouvoirs publics risquent d'instrumentaliser l'action communautaire pour servir leurs intérêts au détriment de ceux des publics concernés. Ils peuvent lui demander de résoudre des problématiques spécifiques, lui imposer des critères d'évaluation fondés sur des principes d'efficience, et l'utiliser comme une alternative à l'action publique. L'action communautaire devient alors un outil au service du désengagement de l'Etat dans les questions sociales et sanitaires.

1 Voir la fiche Enjeux « Comment maintenir des démarches communautaires dans la durée ? »

Mais **les participants et participantes à l'action communautaire peuvent également être instrumentalisés par les intervenants et intervenantes et les organisations qui les accompagnent**. Les structures non-marchandes qui ont pour mission de mener des démarches communautaires ne disposent pas nécessairement du temps ni des moyens nécessaires pour y parvenir. D'autres peuvent se servir de l'action communautaire pour atteindre des objectifs qui sont éloignés des besoins et attentes des publics concernés.

AGIR AU SERVICE DES PUBLICS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Comment fait-on alors pour éviter l'instrumentalisation de l'action communautaire, que ce soit par les pouvoirs publics ou par les organisations porteuses ?

Agir avec et non pour les participants et participantes. Cela suppose de garantir leur implication, et surtout leur pouvoir de décision, à chaque étape du processus. Tout d'abord, les problématiques formulées doivent émerger des participants et participantes eux-mêmes. On peut pour cela se fonder sur des diagnostics communautaires réguliers[2]. Ensuite, il faut s'assurer que le choix des orientations et des stratégies leur revient également. Enfin, il ne faut pas fixer des objectifs et des indicateurs de résultat qui leur sont extérieurs. S'il est pertinent d'évaluer les démarches communautaires, ceci doit se faire selon des critères qui ont de la valeur pour les participants et participantes.

Par ailleurs, il faut **identifier et rester vigilants face aux risques encourus par les participants et participantes** dans les démarches menées. Ces risques se différencient de ceux encourus par les intervenants et intervenantes communautaires. S'il existe des craintes, il faut pouvoir les lever tout en les prenant au sérieux.

De plus, il faut **être conscient que les intervenants et intervenantes et les participants et participantes peuvent avoir des intérêts qui ne sont pas entièrement convergents**. Il faut avoir en tête la défense de leurs intérêts, même quand ils peuvent entrer en contradiction avec ceux de son organisation.

Il ne faut pas non plus **attendre une participation constante et sans faille** de leur part, en acceptant les variations dans leur engagement. L'espace communautaire doit rester ouvert et adaptable à toute personne souhaitant le rejoindre. Les participants et participantes aux démarches communautaires sont des personnes avec leurs propres envies et motivations.

En même temps, on peut également **tenter de modifier les rapports que les pouvoirs publics entretiennent avec les acteurs de l'action communautaire**. La première stratégie consiste à adapter sa manière de leur rendre des comptes tout en poursuivant les démarches communautaires sous la forme que l'on entend. Bien savoir présenter un rapport d'activité, traduire ses initiatives en résultats mesurables par les pouvoirs publics, sont des compétences qui permettent d'obtenir en contrepartie davantage de liberté dans son action.

2 Voir la fiche Initiatives « Le Méridien : une démarche de diagnostic communautaire à Saint-Josse »

Mais on peut aussi **revendiquer d'autres formes de relations entre monde associatif et pouvoirs publics**, notamment en démontrant que les modalités de fonctionnement attendues de leur part ne permettent pas de produire des résultats satisfaisants. On peut aussi se positionner en tant qu'expert ou experte de l'action communautaire pour leur montrer la voie la plus pertinente à suivre. Ceci passe par exemple par le fait de revendiquer des financements structurels et stables pour l'action communautaire ainsi que son indépendance vis-à-vis de l'action publique.

L'action communautaire, comme d'autres formes d'engagement, se voit souvent menacée d'être instrumentalisée à d'autres fins que celles qui servent les publics concernés. En tant qu'intervenant ou intervenante communautaire, il convient d'être vigilant face à l'action des pouvoirs publics, mais également d'être critique envers soi-même et son organisation.

MÉMMMORISER

MÉMMMORISER

ENJEUX

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COMMUNAUTAIRES : QUELLES POSTURES ADOPTER ?

9 minutes

Une grande partie des démarches communautaires est initiée et accompagnée par des intervenants et intervenantes professionnels. Ceux et celles-ci sont souvent des travailleurs et travailleuses salariés d'organisations non-marchandes. Ils et elles disposent pour la plupart d'une formation générale dans un métier du social ou de la santé ainsi que parfois d'une formation complémentaire en action communautaire. Malgré la diversité des profils, les intervenants et intervenantes communautaires adoptent des postures professionnelles similaires. En quoi consistent ces postures ?

UNE POSTURE IDÉALE

Les intervenants et intervenantes communautaires cherchent à adopter une posture fondée sur des principes d'horizontalité, de respect et d'écoute vis-à-vis des participants et participantes. Leur objectif n'est pas d'imposer, mais d'accompagner les groupes communautaires, afin qu'ils puissent formuler leurs propres problématiques, faire leurs propres choix et développer leur pouvoir d'agir[1]. Ils et elles favorisent aussi la création de liens entre les participants et participantes. Le rôle des travailleurs et travailleuses communautaires est donc de se mettre au service du groupe et, idéalement, de disparaître lorsque celui-ci est capable de fonctionner seul.

1 Voir la fiche Approches « Le développement du pouvoir d'agir »

LES LIMITES D'UNE TELLE POSTURE

Mais cette posture idéale fait face à certaines limites inhérentes au contexte dans lequel l'action communautaire se déploie. Tout d'abord, **les intervenants et intervenantes** sont **souvent à l'initiative des démarches communautaires et s'occupent de l'animation des groupes**. Ils et elles ont donc au départ un plus grand contrôle sur le processus communautaire qu'ils et elles vont devoir déléguer aux participants et participantes. Ensuite, **ils et elles sont souvent rémunérés** pour leur action alors que les participants et participantes ne le sont pas. Ceci peut leur donner une plus grande légitimité au regard des participants et participantes. Or, ces deux éléments peuvent limiter la constitution de rapports horizontaux au sein des initiatives communautaires.

Se pose également **la question de l'engagement des intervenants et intervenantes au sein de l'action communautaire**. Ces professionnels agissent auprès de communautés et de territoires dont ils et elles sont souvent extérieurs. Cela peut limiter leur capacité à s'intégrer au groupe et à nouer des relations de confiance avec les participants et participantes. A contrario, cela peut leur permettre de maintenir une certaine distance nécessaire à l'exercice de leur fonction.

Les intervenants et intervenantes communautaires sont parfois confrontés à des groupes qui ne souhaitent pas s'inscrire dans une démarche communautaire. On pense notamment à ceux qui veulent uniquement participer à des activités occupationnelles ou qui ne veulent pas étendre leur action à l'échelle d'une communauté. Est-ce que l'intervenant ou l'intervenante peut dans ce cas orienter les groupes vers ce qu'il ou elle considère davantage comme des démarches communautaires ? Dans ce cas, comment suggérer sans imposer ?

De plus, **les organisations dont ils et elles font partie disposent de leurs propres valeurs et principes**. Comment les intervenants et intervenantes font-ils pour gérer des situations dans lesquelles les participants et participantes s'expriment ou agissent d'une manière contraire à ces valeurs ? Comment dépasser ce qu'ils et elles considèrent comme des préjugés de la part des participants et participantes sans toutefois leur dire quoi penser ?

Mais avant d'être des professionnels, **les intervenants et intervenantes communautaires restent aussi des personnes avec leurs propres valeurs, idéaux et attentes**. Ceci affecte la manière dont ils et elles vont accompagner des démarches communautaires. Comment faire en sorte que ce bagage personnel soit mis au service de l'action communautaire tout en ne devenant pas une entrave à l'expression du groupe ?

Enfin, l'intervenant ou l'intervenante peut être amené à changer. En tant que travailleur ou travailleuse ils et elles ne sont pas liées à l'action communautaire par des liens identitaires ou territoriaux. Cela peut entraîner des conséquences sur la continuité des initiatives communautaires. De plus, l'intervenant ou l'intervenante s'appuie sur les relations de confiance qu'il ou elle a pu tisser avec les participants et participantes et sur sa connaissance des publics et des territoires concernés. Un nouveau travailleur ou une nouvelle travailleuse doit souvent recommencer de zéro.

ADAPTER SA POSTURE AUX SITUATIONS RENCONTRÉES

L'action communautaire demande donc à l'intervenant ou l'intervenante d'**adapter sa posture aux différents territoires, publics et problématiques abordées**. Cela lui demande de bien comprendre les personnes, de savoir identifier leur place au sein de leurs communautés et les rôles qu'ils et elles souhaitent adopter au sein des groupes. Il ou elle doit alors développer une connaissance fine des participants et participantes tout en évitant de leur coller des étiquettes.

L'intervenant ou l'intervenante doit pour cela **s'ouvrir aux personnes qu'il ou elle accompagne**. Il ou elle doit pouvoir leur faire confiance mais aussi accueillir et accepter sa propre vulnérabilité. Il ou elle doit ainsi faire preuve d'authenticité et être capable de laisser une place à ses émotions et à celles des autres.

Tout ceci lui demande d'**avoir une vue panoramique du groupe mais également du territoire et des communautés** dans lesquelles il ou elle est impliquée. Une fois une initiative communautaire bien en place, l'intervenant ou l'intervenante risque de limiter son attention aux participants et participantes les plus assidues. Or, l'action communautaire dépasse l'échelle du groupe. Il ou elle doit rester à l'écoute, faire preuve de curiosité en allant voir ce qui se passe sur son territoire d'action au-delà des personnes déjà mobilisées.

L'intervenant ou l'intervenante communautaire a aussi pour **rôle de favoriser la discussion et le débat au sein des groupes communautaires**. Il ou elle permet ainsi la mise en confrontation des points de vue, ce qui contribue au processus de problématisation et de mise en action des groupes communautaires.

Enfin, il ou elle se situe dans une **position à l'intersection des différents acteurs impliqués dans le processus communautaire**. L'intervenant ou l'intervenante sert ainsi d'interface entre le groupe communautaire, son organisation employeuse et les pouvoirs subsidiants. L'intervenant ou intervenante doit ainsi protéger les participants et participantes des différentes formes d'exigence institutionnelle qui pourraient s'imposer à elles et eux menaçant ainsi leur autonomie. Mais l'intervenant ou l'intervenante doit faire attention de ne pas se substituer aux participants et participantes et de parler à leur place.

VERS DES NOUVEAUX PROFILS D'INTERVENANTS ET INTERVENANTES COMMUNAUTAIRES ?

Une piste pour renforcer la proximité entre intervenants et intervenantes et participants et participantes serait d'engager davantage de personnes issues des communautés pour les former à l'animation de groupes communautaires. On pourrait ainsi confier ces tâches à des **experts et expertes du vécu**[2]. Ceci présente quelques avantages. La personne aurait en effet une connaissance préalable du territoire d'action, des problématiques traitées et des publics concernés. Elle pourrait ainsi plus facilement créer des liens avec les participants et participantes et mieux saisir les enjeux qui se posent à elles et eux. Elle offrirait ainsi une autre manière d'accompagner les publics. L'objectif serait ainsi de renforcer les collaborations entre intervenants et intervenantes extérieures et personnes appartenant aux publics concernés dans l'animation de démarches communautaires.

2 Voir la fiche Initiatives « Pair-aidance : professionnaliser l'expérience du vécu »

MÉMMMORISER

PROLONGEMENTS

De nouvelles fiches vont arriver, consultez la page régulièrement.

Faites-nous part de vos idées : thomas.vanwynsberghe@fdss.be - matthieu.tihon@febul.be

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

APPROCHES

ACTION COMMUNAUTAIRE : DES PRINCIPES COMMUNS

LE TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

LE COMMUNITY ORGANIZING

DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ

PRATIQUES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

INITIATIVES

LE MÉRIDIEN : UNE DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE À SAINT-JOSSE

LES BRI-CO : SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'UN AGIR COLLECTIF DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

COLLECTIF CARTACH : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE SUR L'ACCESSIBILITÉ ADMINISTRATIVE

JOURNAL INTIME D'UN GROUPE DE FEMMES : UNE MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ

PAIR-AIDANCE : PROFESSIONNALISER L'EXPÉRIENCE DU VÉCU

LE SYNDICAT DES IMMENSES, À LA POINTE DE QUEL COMBAT ?

" OPBOUWWERK ", C'EST QUOI ? LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE AU PETERBOS

PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE EN CPAS

CALAME ASBL : UNE CELLULE AUTONOME POUR LES JEUNES

PLAIDOYER DERRIÈRE LES BARREAUX, GROUPE COMMUNAUTAIRE À LA PRISON DE HAREN

JUSTICE URBAINE À BRUXELLES : QUAND HABITANTS ET HABITANTES ET TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SOCIAL IMAGINENT D'AUTRES RÉPONSES

QUARTIER DURABLE CITYZEN : NOURRIR LE QUARTIER

CAROLOCATAIRES ENSEMBLE : APPROCHE SYNDICALE DANS LE LOGEMENT

CENTRE D'APPUI SOCIALENERGIE : LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE POUR RÉPONDRE À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

INITIATIVES

LA VOIX DES SANS-PAPIERS : FORMER ET RENFORCER LES ACTEURS ET ACTRICES, MILITANTS ET MILITANTES FACE À DES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES ET STIGMATISANTES .....

ANTENNE TOURNESOL : TRAVAIL COMMUNAUTAIRE DANS UNE MAISON MÉDICALE DE JETTE .....

ENTR'AIDE DES MAROLLES : ACCOMPAGNER, QUESTIONNER ET INSUFFLER LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE.....

SESSIONS D'ÉCOUTE S.TOUR - PAROLE DE JEUNES .....

" PLACE À NOS DROITS " : ACTION EXPÉRIMENTALE POUR FAIRE AUTREMENT DU TRAVAIL SOCIAL .....

ACTION COMMUNAUTAIRE ?

croisons nos regards et nos pratiques

SOMMAIRE GÉNÉRAL

ENJEUX

QUELS SONT LES PUBLICS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ? .....

COMMENT MOBILISER LES PERSONNES CONCERNÉES À L'ACTION COMMUNAUTAIRE ? .....

COMMENT S'ORGANISER TOUT EN ÉTANT OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE ? .....

COMMENT MAINTENIR DES DÉMARCHES COMMUNAUTAIRES DANS LA DURÉE ? .....

COMMENT RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES CONCERNÉES ? .....

COMMENT INTERPELLER LES POLITIQUES ? .....

COMMENT ÉVITER L'INSTRUMENTALISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ? .....

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES COMMUNAUTAIRES : QUELLES POSTURES ADOPTER ? .....

Dit document is ook in het
Nederlands beschikbaar,
maar alleen online:
www.fdss.be/bundel-ga

Auteur : Matthias Rosenzweig

Relecteurs et relectrices :
Thomas Vanwynsberghe, Elise Debière, Camille Dejean,
Céline Houtain, Sébastien Gratoir, Valerie Desomer et Matthieu Tihon

Graphisme : Fabienne Bonnoron

Preneurs et preneuses de notes lors de la journée :
Eli Pire, Jean-Nicolas Kalitventzeff, Mariam Bidouze, Céline Houtain,
Asmae El Asri, Zine El Barouta, Tawba Aouragh, Elnura Akysbekova,
Nathan Engelhardt, Barbara Verjans, Ludivine Damay, Patricia Kemambo,
Juliette Mekhitarian, Gissela Cifuentes, Anais Legrand, Justine Vleminckx,
Joaquín de Santos, Khadija Bouzaria, Lotte Damhuis, Nouhaila Bouarfa,
Livia Tréfois, Armine Tovmasyan, Emmanuelle Lenel, Rémy Renson,
Renaud Van Der Meerschen, Eric-Joel Tagne, Justine Marchal,
Matthias Rosenzweig, Maia Geradze, Lotte Damhuis, Lamyae Boualkma,
Anne Lemaire, Chadia Hezukuri, Viên Ho, Ludinie Damay et Valerie Desomer

Ateliers :
Le Méridien, FdSS, CFS/CARTACH, Les Pissenlits, Housing First - Smes,
Syndicat des Immenses, Saamo, CPAS de BXL, Calame, I.care,
PCS De la Haut, MOC Charleroi, RWDH, Centre d'Appui SocialEnergie - FdSS,
Coordination Voix des Sans-Papiers, MM Antenne Tournesol,
Entr'Aide des Marolles, La Porte Verte, CBAI,
AMO (Samarcande), CLSS 1190 et Picol asbl

Merci à l'ensemble des participants et participantes à la journée

Un partenariat de :
FdSS (Fédération des Services Sociaux) -
FéBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement) -
Les Pissenlits - Le Grain - Co-incidences -
Le Forum Bruxelles contre les inégalités - Centre de recherche Sasha (ULB)

Personnes de contact pour plus d'informations :
thomas.vanwynsberghe@fdss.be - matthieu.tihon@febul.be

E.R. : FdSS, Céline Nieuwenhuys, Rue Gheude 49 - 1070 Bruxelles - 2026

Francophones Bruxelles
vivalis .brussels
Phare
Personne Handicapée Autonomie Recherchée
FdSS
FÉDÉRATION des SERVICES SOCIAUX
FéBUL BFUH
LES PISSENLITS
le grain
CO-INCIDENCES
LE FORUM
ULB
sasha